

UCL

Université
catholique
de Louvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication
(ESPO) Ecole de communication (COMU)

**Homosexualité et séries télévisées entre interdiction et
diffusion : étude de cas du paradoxe des chaînes de télévision
au Cameroun**

Mémoire réalisé par
Michel Njankou

Promoteur(s)
Sarah Sépulchre

Année académique 2017-2018
Master 60 en Information et Communication
Finalité spécialisée en Analyse des Médias

DEDICACE

A la mémoire de mon petit frère Sami Lucien décédé le 19 avril 2018

REMERCIEMENTS

Mes sincères remerciements à ma promotrice le prof Sarah Sépulchre qui dès le début de ce travail a su m'encourager, pour sa disponibilité et tout l'encadrement ayant aboutir à la production de ce mémoire.

Une profonde gratitude à l'endroit de tous les responsables des programmes qui ont bien voulu participer à la réalisation de cette étude en répondant à nos questions.

Merci à mes enfants Emile Sylvester, Marthe Elisabeth et Johana Thérèse et leur maman Valérie Norbert.

Merci à Mia Sandrine pour les échanges.

Un immense et grand merci à toute ma famille pour leur soutien

SOMMAIRE

DEDICACE	2
REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	4
1. INTRODUCTION	7
2. THEORIE.....	9
2.1 Personnages homosexuels et séries	9
2.2 Médias et société.....	10
Journalisme et homosexualité au Cameroun.....	11
Homophobie camerounaise ou africaine en général	13
2.3 Situation du Cameroun	15
Le Cameroun politique	16
Le Cameroun Médiatique	17
3. PROBLEMATIQUE	20
Objectifs de l'étude.....	23
Hypothèses.....	23
4. METHODOLOGIE.....	25
4.1 Voyages sur le terrain	25
4.2 Le corpus	26
4.3 Guide d'entretien	28
4.4 Entretiens	29
4.5 Déroulement du terrain	30
Prise de contact et cadre des entretiens.....	30
4.6 Méthode d'analyse des entretiens	32
Analyse Comparative.....	33

Analyse thématique	34
4.7 Limite et critique de la méthode	35
5. PARTIE EMPIRIQUE.....	37
5.1 Analyse des entretiens	37
Analyse du responsable des programmes	37
Expérience	38
Fonctions	39
Autonomie du service des programmes.....	39
Types de séries.....	40
Genre de séries.....	41
Visionnage avant diffusion	41
Censure avant la diffusion	42
Connaissance de l'article 347 bis.....	42
L'homosexualité et série télé	43
Réactions des internautes.....	43
Remarques internes sur l'homosexualité	44
Pressions externes ?	45
Pressions du CNC ?	45
Pression gouvernementale ?	46
Pris entre deux feux	46
Tensions de diffusion.....	47
Débat parmi les employés.....	48
Le paradoxe	48
Question d'homosexualité et travail	49
Possibilités de diffuser des séries locales avec personnages homosexuels.....	50
Dépénalisation de l'homosexualité	50

Probable dépénalisation	51
Impact des séries sur la perception de l'homosexualité.....	51
Evolution des mentalités	52
Réaction des téléspectateurs	52
Réactions des responsables des programmes.....	53
Prise en compte du public	53
Média et évolution des mentalités	54
Liberté des médias	54
Résistance des séries ?	55
Stratégies de programmation	55
Crainte d'une censure	56
Autocensure ?	56
Vigilance des autorités.....	57
Vision de l'Etat et l'article 347 bis	57
Obligation d'adopter l'homosexualité	58
Voter, est-ce renoncer ?	58
Pour ou contre les homophobes ?	59
Ambiguïté ?	59
Majorité pour ou contre l'homosexualité.....	60
5.2 Interprétations	60
6. CONCLUSION	66
BIBLIOGRAPHIE	69
ANNEXE DU MEMOIRE	CD

1. INTRODUCTION

Aujourd'hui, trouver un ou plusieurs personnages homosexuels, bisexuels ou transgenres n'est plus un phénomène rare. De manière récurrente dans les séries télévisées, leur présence aux côtés d'autres acteurs participe à l'évolution des mentalités dans la conception et la réalisation des scénarios destinés au petit écran.

De 1980 (lors des premières apparitions à la télévision) à nos jours, ces personnages prennent de plus en plus une place importante dans l'univers télévisuel à travers une partie du monde. Depuis un certain nombre d'années, l'on assiste à une croissance exponentielle des séries télévisées avec la possibilité d'y trouver tous les genres : comédie, drame, policier, médical, aventure, fantastique, bref tout genre télévisuel y passe.

De nos jours, les vedettes du petit écran rivalisent en popularité avec celles du cinéma. Au fil des épisodes, de plus en plus de téléspectateurs s'identifient ou s'attachent aux personnages des séries. Que se passera-t-il dans le prochain épisode ? Tel personnage sera-t-il reconduit lors de la prochaine saison ? Ces questions et bien d'autres que l'on peut trouver sur des sites internet dédiés aux séries permettent de voir l'engouement et parfois l'addiction que ces séries suscitent auprès d'une partie de la population.

Le Cameroun n'échappe pas à cette tendance médiatique en diffusant les séries locales mais surtout celles venues d'ailleurs où les lois sur l'homosexualité sont différentes de celles appliquées dans une grande partie de l'Afrique. D'après les évolutions des époques et des cultures, l'homosexualité sous ses diverses déclinaisons (Gay, lesbienne, ...) est plus ou moins acceptée ou rejetée et parfois durement réprimée. En occident, on a franchi le cap de l'acceptation et dans certains pays, les homosexuels bénéficient d'un statut légal où des unions civiles entre personnes du même sexe peuvent être célébrées.

En Afrique et notamment au Cameroun, les « actes homosexuels » sont sévèrement condamnés. Malgré cet environnement, l'on retrouve des personnages homosexuels dans les séries qui sont diffusées dans les chaînes internationales, mais également certaines télévisions locales à travers des séries sud-américaines. Ceci a conduit à s'intéresser au sujet dans ce mémoire pour vérifier les pratiques et les stratégies des responsables des programmes des chaînes de télévision du pays face au contexte local où être homosexuel(le) est un délit.

Ce mémoire est composé de plusieurs parties. Il y a d'abord la théorie qui donne des éléments présentant le pays et certains éléments permettant dans un second temps de bien comprendre l'environnement médiatique camerounais et la question sur l'homosexualité et des réactions y relatives par rapport au contexte mondial et surtout local. Après, il y a la problématique qui abordera également les objectifs et les hypothèses de cette étude. Ce cadre qui va faciliter le développement du contexte et les différents cadrages nécessaires à une bonne compréhension de ce travail.

Dans la méthodologie, nous reviendrons sur la méthode utilisée pour la collecte des informations, des divers critères du choix du corpus, du guide d'entretien et bien d'autres aspects liés à cette partie qui aboutira sur le travail empirique.

La partie empirique sera dédiée à la présentation des résultats obtenus lors des entretiens avec les responsables des programmes et les traitements administrés aux données récoltées.

Du traitement de ces informations reçues sur le questionnaire, un chapitre permettra d'interpréter et d'analyser les résultats obtenus par rapport à notre problématique et nos hypothèses de départ.

La conclusion conduira au bilan du mémoire. Elle sera l'occasion de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses de base. Elle sera également une possibilité d'ouvrir des nouvelles pistes de recherche

2. THEORIE

2.1 Personnages homosexuels et séries

Au début des années 80, des producteurs faisaient juste allusion à l'homosexualité avec un personnage comme celui de Steven Carrington dans *Dynastie* (1981-1989). Et depuis lors, la représentation des personnages gays ou des lesbiennes a fait un bout le chemin. Les séries ont évolué et ces personnages ne sont plus réduits à des rôles secondaires ou minimes.

Certains personnages occupent de plus en plus les têtes d'affiche dans les scènes. On peut citer « Will et Grâce » sorti en 1998 et consacré sur l'homosexualité masculine ou « The L Word » sur l'homosexualité féminine sortie en 2004. Si dans les années 1980, ils avaient des rôles mineurs et parfois caricaturaux, les personnages homosexuels ont évolué dans les années 1990 et prennent aujourd'hui une place importante dans l'univers télévisuel.

Malgré cette évolution, dans une étude publiée en mai 2013 par le conseil supérieur de l'audiovisuel belge note que *« Le couple homosexuel (généralement masculin) semble être devenu indispensable, principalement dans les dramas. À titre d'exemple, citons le couple gay de « Desperate Housewives », de « Camping Paradis », ou encore de « Plus Belle La Vie ». Ces modèles de relations de couples sont « normalisés », calqués sur les représentations des couples hétérosexuels, montrant des personnes se disant des mots doux, ou ayant des disputes et des scènes de ménages (sur le manque d'attention porté, une tromperie potentielle, des tâches ménagères à accomplir...). Dans certaines séries, on en arrive même à flirter maladroitement avec le stéréotype de la relation hétérosexuelle : les comportements sont démesurés, exagérés si l'on compare avec les autres couples intégrés dans la série »*. (Derinoz, 2013 : 26)

En Belgique, la série « Ben » est diffusée depuis 2018 sur La Une de la RTBF » avec Axelle Robin (lesbienne).

Aux Etats Unis, plusieurs séries sont centrées sur les thèmes LGBT avec des personnages principaux : Melrose Place avec Matt Fielding (1992-1997) sur FOX, Friends sur NBC avec Duncan en 1995, Sex and the city sur HBO avec Doug Witter, Stanford Blatch ou Samantha Jones (Bisexuelle) ou Grey's anatomy sur ABC avec Arizona Robbins, Erica Hahn, Callie Torres et bien d'autres personnages gay, lesbienne, bisexuelle ou transgenre que l'on retrouve également dans les Télénovelas sud-américaines.

Au niveau du Cameroun, il n'y a pas de personnages gay ou lesbienne pour l'instant dans les séries produites localement. Cette absence nous pousse à nous arrêter sur la présence de ces personnages dans les séries « étrangères » et comprendre le travail des responsables des programmes des chaînes de télévisions du pays en matière de diffusion des dites séries.

2.2 Médias et société

Daniel Cornu dans son ouvrage *Journalisme et vérité* relève que: « le libéralisme a joué un rôle décisif dans l'évolution de la presse comme expression de la sphère publique. Il a même conduit à une emprise des médias sur l'espace public. Lui-même, conduisant à une équivoque : la société civile est régulée par les médias autant qu'elle trouve en eux les moyens de s'affirmer face au pouvoir de l'Etat ». (Cornu, 2009 : 184) Ainsi pour ce dernier, les médias peuvent être des acteurs majeurs dans l'éducation des masses.

C'est ce que mentionne également une étude réalisée par S. Derinoz à la demande de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il affirme : « Il est avéré que l'un des facteurs qui joue en faveur d'une évolution des mentalités en matière d'homosexualité est de connaître, dans son entourage direct, quelqu'un qui s'en réclame. Dans nos sociétés contemporaines, ce phénomène ne peut être mis en avant sans prendre en compte l'effet des

médias (et principalement de la télévision) sur la manière dont se construisent les modèles de relations et d'interactions humaines. Les médias diffusent et reproduisent en effet les interactions et les rôles sociaux existants de manière telle qu'ils assurent la création de nouvelles situations sociales qui ne sont plus seulement modelées par les endroits où nous vivons et les personnes que nous rencontrons directement. Ce constat permet d'induire l'hypothèse d'un impact des représentations médiatiques populaires sur la construction des modèles de relations et d'interactions sociales en matière d'orientation sexuelle ». (Derinoz, 2013 :9)

La télévision est une source non négligeable d'information et surtout d'éducation. De manière explicite, les médias peuvent aider à une meilleure acceptation des homosexualités en ouvrant le débat sur l'espace public, en créant des interactions sur le sujet, car elles peuvent passer du petit écran à la vie réelle (Charaudeau, 2008 :186)

Journalisme et homosexualité au Cameroun

Au Cameroun, le débat sur l'homosexualité a été lancé par la presse écrite dont certains journaux ont publié une liste de prétendus « homosexuels ». Dans les autres journaux du pays, ça sera une belle occasion d'aborder un sujet qui est resté longtemps tabou.

Parler d'homosexualité n'est pas du tout évident, un vrai calvaire pour les personnes citées dans les articles publiant une fameuse liste : *« Au moment où je m'apprête à me présenter au tribunal, pour la première fois à titre personnel, pour diffamation et atteinte à mon honneur et à ma dignité, je souhaite vous faire savoir que je m'y résous parce que j'ai la conviction que la ligne rouge qui n'aurait jamais dû être franchie contre une personne l'a été. Dès lors, je me trouve dans l'obligation de défendre, non seulement mon honneur et ma dignité d'homme, mais aussi celui de ma famille qu'une telle infamie pourrait suivre pendant des générations. (Il convient de préciser que l'homosexualité est réprimée par la loi de notre pays et est inconcevable dans notre culture) »* (Doo Bell 2006 : 7).

Patrick Awondo considère que la publication de ces listes qui a fait couler beaucoup d'encre dans la presse et de salive dans les foyers à participer à délier les langues des uns et des autres acteurs majeurs de la société : « *En publiant des listes de personnalités publiques « présumées homosexuelles » en 2006, une partie de la presse privée camerounaise a fait de l'homosexualité un fait de discussion publique. À partir de la lecture des principaux journaux ayant commenté cet événement, l'article questionne la montée en généralité de l'homosexualité en déplaçant l'analyse des affrontements entre presse privée et État vers les stratégies de positionnement de certains journaux dans un champ médiatique très discuté. Il apparaît que la « presse de listes » a instrumentalisé l'homosexualité dans une « stratégie morale sexuelle » visant à se positionner comme un acteur majeur de l'espace médiatique contre des journaux historiques en créant une panique sexuelle. En insistant sur les relations de concurrence entre acteurs de la presse, cet article présente une tentative originale et inédite pour saisir l'énonciation médiatique de l'homosexualité autrement que par le postulat de la lutte ouverte avec l'État* » (Awondo, 2012 :69)

Etre homosexuel dans le contexte d'alors et même maintenant est lié à une appartenance à un cercle fermé et surtout ésotérique peut ton lire dans les publications de l'époque : « *L'hypothèse la plus courue est assurément liée aux cercles ésotériques qui ont trusté le sommet politico-administratif du Cameroun depuis la fin du siècle dernier. Nul n'ignore que les rosicruciens, naguère nombreux dans l'appareil de Paul Biya, se sont fait supplanter ces dernières années par des francs-maçons qui jouissent aussi du rayonnement mondial plus grand de leur organisation. [...] L'idée probable est donc de construire un scénario à la française, où la révélation de nombreuses affaires de corruption et mœurs incriminant principalement des francs-maçons avait conduit les "frères" à faire la purge dans leurs rangs, laissant ainsi d'autres accéder à des fonctions ou à des transactions jusque-là confisquées. D'autant qu'on laisse courir le bruit qu'au sein de cette confrérie nébuleuse, l'homosexualité est de tradition, au moins tolérée [...]* » (Bambou 2006 : 5)

Le sujet étant nouveau et délicat au Cameroun, la presse a été elle-même mis en avant par certaines personnes pour ce qui apparaissaient à leurs yeux comme un manque de professionnalisme et de déontologie. Il s'agissait pour une catégorie de personnes de plus de nuisance à ces personnalités que de véritablement informer les populations : *« S'il n'y a donc pas de sujet tabou pour la presse dont on dit qu'elle ne doit "rien cacher pour plaire", il reste toujours cette exigence de professionnalisme, puisée au respect des règles de l'éthique et de la déontologie, qui lui impose aussi, dans son rôle de responsabilité sociale, de "ne rien dire pour nuire", sans enquête contradictoire. Au-delà du respect de la vie privée des individus, le problème que posent les listes, publiées çà et là, souvent différentes et parfois contradictoires, vient de ce que leur collecte a pu amener à publier des noms de personnes ou personnalités n'ayant rien à voir avec ces pratiques »*. (Batongué 2006 : 8)

Homophobie camerounaise ou africaine en général

Dans un texte publié en 2011 dans les cahiers d'études africaines et intitulé l'homophobie africaine, Ludovic Lado explique le phénomène par : « Quiconque s'aventure sur ce terrain est frappé, de prime abord, par la rareté d'études sérieuses et récentes sur l'homosexualité en Afrique en général et en Afrique centrale en particulier. Le tabou culturel qui complique l'accès aux données empiriques semble se doubler d'un tabou scientifique. Quelques missionnaires et anthropologues coloniaux ont laissé des textes y faisant allusion, mais il s'agit souvent d'une littérature qui non seulement date mais aussi porte les marques des préjugés et de l'épistémologie de l'époque. Les missionnaires la décrivaient pour la décrier tandis que les anthropologues évolutionnistes n'y voyaient que les survivances d'une sexualité primitive (Borillo 2001 : 67). Si quelques études sérieuses existent sur les pratiques homosexuelles pendant la période précoloniale en Afrique australe et orientale, on connaît très peu de choses de ces mêmes pratiques en Afrique centrale et occidentale d'avant la colonisation. Et pourtant elles existaient dans divers contextes et à des

degrés divers de légitimité ou de tolérance (Boulaga 2007 : 37-43 ; Ngomo 2007 : 48-50).

Les quelques ouvrages qui ont traité de l'homophobie en profondeur font rarement référence à l'histoire et aux manifestations de celle-ci en Afrique. On ne sait presque rien des formes que l'homophobie a pu prendre dans l'histoire précoloniale de l'Afrique, y compris dans les pays où elle était légitime ou simplement tolérée. S'il ne fait aucun doute que par l'évangélisation, l'islamisation et une certaine législation coloniale, l'homophobie d'origine religieuse s'est progressivement « infiltrée dans de nombreuses cultures, qui, auparavant, étaient bien plus favorables » (Spencer 1998 : 444), l'amnésie actuelle semble suggérer qu'en Afrique précoloniale l'homosexualité se déployait dans des matrices culturelles essentiellement hétérosexistes. Si tel est le cas, le christianisme et l'islam n'auraient donc fait que renforcer des traits culturels dominants dans une Afrique précoloniale qui, tout en accordant une place de choix au mariage hétérosexuel et à la procréation, n'excluait pas nécessairement l'homosexualité.

Les théories psychologiques et sociologiques dominantes avancées pour expliquer l'homophobie la présentent souvent comme un mécanisme de défense contre l'homosexualité, celle-ci étant perçue comme une menace pour la norme hétérosexiste établie et garante des identités individuelle et collective (Borillo 2001 ; Chapman & Rutherford 1988). Par ailleurs, n'étant pas procréatrice, l'homosexualité est perçue comme une menace pour la survie même de l'espèce. Elle est souvent vue comme un « mal venu d'ailleurs » ; dans le cas de l'Afrique, sa provenance est occidentale. Les approches historiques mettent l'accent sur la dimension contextuelle de certaines de ces phobies collectives périodiquement éveillées. « La société en crise exacerbe l'homophobie » (Spencer 1998 : 467) qui peut être instrumentalisée par les détenteurs du pouvoir. Dans l'histoire, l'homosexualité a souvent été invoquée en situation de crise ou d'angoisse pour nommer ce qui est perçu comme le plus grand danger ou pour diaboliser l'ennemi imaginaire ou réel : le paganisme, la barbarie, l'hérésie,

le communisme, le capitalisme, les musulmans, etc. Ainsi, l'« amalgame de mythes populistes est à la portée de n'importe quel gouvernement en période de déclin politique, ou quand les forces ennemis l'assiègent ; le paquet est là, tout prêt, à déballer, à faire exploser comme un engin à fabriquer de la solidarité et de l'unisson » (*ibid* : 462). Cette étude montre que l'homophobie peut aussi être instrumentalisée par l'opinion populaire contre les détenteurs du pouvoir ». (Lado, 2011 :9923-924)

2.3 Situation du Cameroun

Le Cameroun est un pays situé en Afrique Centrale, au fond du golfe de Guinée. Au Nord, il est limité par le Tchad, à l'Est par la République Centrafricaine et à l'Ouest par le Nigéria et au Sud par le Congo, la Guinée Equatoriale et le Gabon. Le Cameroun a une superficie de 475 442 km² avec Yaoundé comme capitale politique et Douala comme capitale économique. Le pays compte plus de 240 ethnies réparties en trois grands groupes à savoir : les bantous, les semi-bantous et les soudanais.

On y dénombre près de 22 millions d'habitants. Le français et l'anglais sont les deux langues officielles héritées de la colonisation. Elles sont parlées par respectivement 70% et 30% de la population. L'espagnol et l'allemand sont également parlés par de nombreux citoyens.

Bien qu'étant en état laïc, deux principales religions y sont pratiquées et cohabitent pacifiquement depuis de nombreuses années. Il s'agit du christianisme dans le Sud et de l'islam dans la partie Nord et dans certaines localités du Sud comme Bafia ou dans le département du Noun et une partie de la région du Nord-Ouest. On note également la pratique de l'animisme par une catégorie importante de la population.

Le Cameroun est un pays de taille moyenne en Afrique est aussi connu comme « l'Afrique en miniature » grâce à sa diversité climatologique, géographique, culturelle et humaine. Comme pour la majorité des pays africains, le Cameroun et ses frontières actuelles sont le résultat de la colonisation européenne.

Il est à ce jour membre de droit de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) ainsi membre du Commonwealth et bien d'autres organisations internationales.

Le Cameroun politique

Le Cameroun est une république avec un régime de type présidentiel. Tous les pouvoirs sont centrés autour du Chef de l'Etat Paul BIYA en poste depuis Novembre 1982. L'assemblée nationale composée de 180 députés et le sénat formé de 100 sénateurs constituent le pouvoir législatif.

Le régime de Yaoundé est considéré comme un mélange de démocratie et de dictature car le système politique est plus proche d'une démocratie procédurale. Dans les faits, l'exercice de pouvoir est celle d'une dictature qui empêche toute remise en cause de l'autorité du Chef de l'Etat. Toute tentative de contestation politique ou sociale est parfois réprimée avec force et violence.

Il n'y a pas de place pour un dialogue social. Sur tout l'étendu du triangle national, les chefs traditionnels disposent d'un réel pouvoir. Ils ont conservé une autorité sur leurs populations et ils sont consultés par les autorités administratives centrales.

En dehors des codes juridiques modernes tirés des législations internationales, la réglementation juridique locale s'appuie sur le droit coutumier qui permet aux camerounais de sauvegarder et maintenir leurs cultures originelles.

Dispositions légales

Le Cameroun est l'un des nombreux pays africains qui criminalisent encore l'homosexualité. Ceci à travers les termes de l'article 347-1 du code pénal promulgué par la loi n°2016/007 du 12 juillet 2016. Cet article stipule : « est puni d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de vingt mille (+ou- 31 Euro) à deux cents mille francs CFA (+ 310 Euro), toute personne qui a des rapports sexuels avec une personne du même sexe ».

Dans ce pays d'Afrique Centrale, l'homosexualité est un délit, une honte, un danger mortel. Les homosexuels vivent un calvaire car ils sont insultés et

rejetés par leurs familles et les voisins et du côté de l'Etat, ils sont emprisonnés et condamnés. Ceci a conduit Me Alice NKOM, 1^{ère} femme avocate au barreau du Cameroun à mettre sur pied une ASBL dénommée ADEFHO, (Association pour la Défense des Homosexuel (le)s).

Elle incarne depuis 2003 dans son pays la lutte pour les droits LGBT. Ces derniers sont souvent victimes d'homophobie au vu et su de tout le monde. D'où les vives critiques de cet article 347-1 du code pénal camerounais par Me Alice NKOM. Pour elle, cette disposition est répressive et contraire à la loi sur la vie privée et l'inviolabilité des domiciles.

L'inculpation pour homosexualité nécessite un flagrant délit. Elle est en violation des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, la constituant désigne le Président de la République comme garant du droit des personnes dont y compris des homosexuels.

Dans un article paru dans Paris Match et écrit par Cécile Andrzejewski, Me Alice NKOM affirme : « les médecins sont incités à dénoncer les homosexuels venus se faire dépister contre le VIH et que le discours selon lequel l'homosexualité aurait été « importée par les blancs » a du succès au Cameroun, véhiculé par des responsables politiques et religieux ». (Andrzejewski 2016 :133-134)

Des procès pour délit d'homosexualité ont régulièrement lieu dans les tribunaux du pays. Un camerounais poursuivi par la justice pour homosexualité témoigne que « les homosexuels font l'objet d'une véritable « chasse aux sorcières » rapporte sur son blog, une bloggeuse et journaliste française Audrey Banegas.

Le Cameroun Médiatique

Les médias camerounais sont représentés par la presse écrite publique et privée, la chaîne de télévision publique et une dizaine de chaînes de télévisions privées, des radios publiques et privées, de nombreux sites internet et blogs.

Les rapports entre le gouvernement et les médias nationaux privés évoluent en dents de scie. La plupart du temps, ces rapports sont conflictuels et dans

leur grande majorité, les médias privés opèrent sous une tolérance administrative. Ils n'ont pas de licence définitive de diffusion.

Le pouvoir à travers le ministère de la communication garde l'octroi des licences et tolère « l'illégalité » des médias. Cette absence de clairvoyance au niveau administratif est une épée de Damoclès au-dessus des têtes des propriétaires des médias qui opèrent sans véritable garantie de sécurité et de liberté de diffusion.

La télévision

Le Cameroun est l'un des rares et derniers pays d'Afrique et dans le monde à se doter d'une chaîne de télévision. Certains pays limitrophes comme le Nigéria, le Gabon ou la Guinée Equatoriale disposaient depuis des années 60-70 de cet outil de communication et de divertissement.

La télévision camerounaise (CRTV) émet depuis le 23 décembre 1985. La Cameroon Radio Television a été pendant très longtemps, la seule chaîne autorisée à émettre. C'est à la suite d'une série de lois du 19 décembre 1990 régissant les libertés qui vont déclencher et accélérer le processus de libéralisation du secteur audiovisuel, surtout la loi N°90/052 sur la communication sociale.

Aujourd'hui, grâce à cette libéralisation du secteur audiovisuel, le Cameroun compte une dizaine de chaînes de télévisions privées nationales. Elles rivalisent d'arrache-pied avec la chaîne publique (CRTV). On peut citer à Douala Canal 2 International, STV et BOOMTV, DBSTV, LTM TV, Equinoxe TV, ABK TV, Camnews 24, Afrique Média et au niveau de Yaoundé : Vision 4 TV, Ariane TV, Info TV, etc.

Avec le bouquet Canal Horizon pour les francophones et DSTV pour la partie anglophone, les camerounais sont desservis par plusieurs chaînes panafricaines et internationales. L'on peut mentionner Africa 24, Africa News, Vox Africa, TF1, TV5, CNN et bien d'autres chaînes fournies par les cablo-distributeurs. Le Cameroun occupe au classement mondial de la liberté de la presse le 120^{ème} rang sur 179 pays. Ce rapport a été publié en 2013 par Reporters sans Frontières.

Tableau 1 liste des télévisions au Cameroun

chaîne	siège	Capital / Genre
DBS TV	Douala	Privé / Généraliste
STV	Douala	Privé / Généraliste
Canal 2 International	Douala	Privé / Généraliste
Equinoxe TV	Douala	Privé / Généraliste
LTM TV	Douala	Privé / Généraliste
Afrique Média	Douala	Privé / Généraliste
Canal 2 Infos	Douala	Privé/ Informative
Boom Tv	Douala	Privé / Généraliste
Crtv télé	Yaoundé	Public / Généraliste
Vision 4 Tv	Yaoundé	Privé / Généraliste
Ariane Tv	Yaoundé	Privé / Généraliste
Info Tv	Yaoundé	Privé/ Informative
Vox Africa	Londres	Privé / Généraliste
Africa 24	Paris	Privé/ Informative

N.B liste non officielle

3. PROBLEMATIQUE

La sexualité est un sujet tabou dans la plupart des traditions africaines. Dans de nombreux pays du continent, les us et coutumes continuent d'avoir une place primordiale dans le vécu des populations. Mais d'un autre côté, le monde devient de plus en plus un village planétaire, ce qui favorise la diffusion des contenus et des savoirs à une large échelle à travers le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'innovation de ces technologies en ce 21^{ème} siècle se vulgarise et concerne des outils tels le téléphone, internet, la radio, la télévision et bien d'autres secteurs d'activités. L'Afrique n'échappe pas à cette réalité et essaye de s'adapter au rythme des bouleversements du monde.

Marshall Mc Luhan dans son ouvrage « The Medium is the message » publié en 1967, pressent le devenir du monde en un village planétaire. Il prédisait les effets de la mondialisation sur les médias et les technologies de l'information et de la communication. Ce qui se déroule dans un coin donné du globe est rapidement suivi à l'autre bout de la terre grâce aux prouesses et avancées en matière de NTIC.

Si les informations voyagent à une grande vitesse, il en est de même pour les séries qui sont de plus en plus diffusées un peu partout dans le monde après leur première diffusion dans leur pays d'origine ou de production. Le Cameroun n'échappe pas à ce climat des séries télévisées. Ce phénomène s'observe à travers les chaînes locales, mais beaucoup plus des chaînes internationales.

L'industrie médiatique et beaucoup plus celle de la télévision assiste à une prolifération des productions cinématographiques et des séries TV. L'Afrique en général et le Cameroun en particulier enregistre une sorte de résistance face à la mondialisation, fruit d'une certaine « modernité occidentale ».

Si l'homosexualité a déjà fait son chemin en occident où le débat public sur le sujet suscite des controverses. En Afrique et notamment au Cameroun, le débat sur l'homosexualité a engendré une évitable chasse aux sorcières, déclenchant une exacerbation de l'homophobie. Pour Ludovic Lado, Enseignant à la Faculté des Sciences Sociales et de Gestion de l'Université Catholique d'Afrique Centrale à Yaoundé au Cameroun : « l'homophobie est instrumentalisée ici non pas par les détenteurs du pouvoir à des fins politiques, comme c'est souvent le cas, mais bien par la populace pour nommer la déchéance des gouvernants. Par ailleurs, cette résistance culturelle, morale et sociale s'opère dans un cadre où les industries de la culture contribuent à la mondialisation non seulement des débats sur des sujets longtemps considérés tabous en Afrique mais aussi un choc entre les résistances locales et les pressions des lobbys internationaux ». (Lado, 2011 :921)

Dans le même article paru dans les cahiers africains en 2011, Lado a ajouté « l'entrée récente du sujet de l'homosexualité dans les débats publics et populaires dans certains pays africains, dont le Cameroun, s'est faite par le biais des faits divers, largement relayés par des médias locaux, qui impliquaient et criminalisaient une frange influente de l'élite politique et économique ». (Lado, 2011 : 921)

En effet, en janvier 2006, « La Météo », « l'Anecdote », « Nouvelles d'Afrique », trois journaux du pays occupent le devant de la scène en publiant des listes des hautes personnalités considérées comme homosexuelles.

Dans ces publications, figuraient les noms des membres du gouvernement, des directeurs généraux d'entreprises publiques et privées et bien d'autres acteurs de la société civile, économique, culturelle, sportive, religieuse etc. du Cameroun.

Ces publications ont permis de propulser le débat sur l'homosexualité au menu des discussions de la scène publique et a déclenché un fort tapage qui a longuement secoué la société camerounaise. Ceci a entraîné certains journalistes à défendre leurs confrères qui ont ouvert le débat avec les listes

des « prétendus » homosexuels, à l'instar du journaliste Edmond Kamguia de la « Nouvelle Expression », un quotidien basé à Douala. Il affirmait cette même année 2006 dans un article : « Le sujet est assez grave, l'opinion publique nationale et internationale s'en délecte. L'homosexualité et leurs adeptes sont épinglés par certains journaux ayant curieusement en commun, d'être proches du pouvoir... un véritable coup médiatique dans une société où les valeurs morales, spirituelles et traditionnelles foutent le camp ». (Kamguia, 2006 : 6)

Dans un tel contexte, il apparaît important de s'intéresser à la présence des homosexuels dans les séries télé, de voir comment travaillent les responsables des programmes des chaînes de télévisions locales vis-à-vis des scènes mettant en avant les homosexuels qui nous ont amenés à bien vouloir nous appesantir sur le sujet. Car malgré l'article 347 du code pénal, les séries sont diffusées où apparaissent des personnages homosexuels.

Il nous a également semblé intéressant de vérifier ce que la diffusion implique concrètement pour les responsables des programmes en termes de pratiques professionnelles, de prise ou minimisation de risque et d'autres aspects liés au contexte local.

Cette préoccupation fondamentale nous amène à nous interroger un peu plus sur l'existence d'un paradoxe ou d'une ambiguïté vis-à-vis du paysage audiovisuel camerounais. En d'autres termes pointer les singularités ou les contradictions de la situation au Cameroun où, malgré une loi pénalisant la pratique de l'homosexualité, le paysage audiovisuel est de plus en plus inondée par les séries télé.

Des personnages homosexuels se retrouvent sur des chaînes comme Nina Tv ou Télénovelas ou encore TF1 qui sont présentes dans une grande partie des foyers du pays. Une situation qui peut paraître bizarre de condamner les homosexuels d'un côté et de l'autre laisser libre cours à toute diffusion de scène avec personnages homosexuels sur des chaînes de télévision surtout étrangères.

Objectifs de l'étude

L'objectif principal de cette étude est de comprendre des difficultés des responsables des programmes des chaînes de télé au Cameroun dans un environnement et un climat hostile à l'homosexualité.

Plus spécifiquement, dans ce mémoire, il s'agira :

- a) De décrire le contexte culturel, légal et médiatique Camerounais.
- b) D'analyser le paradoxe qui est celui de ces personnes en charge de la programmation et la diffusion des séries.
- c) De comprendre la réticence ou l'ouverture des uns et des autres par rapport à la mondialisation médiatique.
- d) D'identifier et énumérer les obstacles et les difficultés voire les risques à diffuser ou aborder la question sur l'homosexualité au Cameroun.

Hypothèses

L'hypothèse générale qui guide cette étude est que des directeurs et directrices des services des programmes des chaînes de télévision camerounaises ne diffusent pas des séries avec du contenu ou scène homosexuelle par crainte de la loi locale interdisant la pratique de l'homosexualité.

Cette étude se pose les hypothèses spécifiques suivantes :

Les responsables des programmes vivent un paradoxe, car partagés entre une loi interdisant l'homosexualité d'une part et de l'autre côté la présence de personnages homosexuels dans les séries.

Les responsables des programmes travaillent en toute liberté vis-à-vis de leur hiérarchie et des autorités de tutelle à savoir le ministère de la communication et le conseil national de la communication.

Dans la poursuite de notre étude, nous nous focaliserons sur notre hypothèse générale en nous appuyant sur le principe que nous abordons le sujet sans à priori, ni préjugés. Avant ce travail de recherche, nous vérifierons également les hypothèses secondaires à savoir : la sexualité particulièrement l'homosexualité reste un sujet tabou, l'autocensure est un moyen de

protection adopté par les responsables des programmes vis-à-vis du public et des autorités. Ces vérifications nous permettront de confirmer ou infirmer notre hypothèse principale, tout en restant ouvert sur d'éventuelles interrogations qui pourraient surgir, sans manquer de relever les possibles limites de nos hypothèses.

Très peu d'ouvrages traitent la question de l'homosexualité en Afrique et encore moins dans les séries télévisées. Il faut dire qu'il s'agit d'un double tabou. D'abord un tabou culturel et ensuite un tabou scientifique car l'homosexualité tout comme la sexualité tout court est un sujet tabou. Ainsi, l'homosexualité est très peu étudiée et par ricochet elle est très peu documentée. Néanmoins, d'autres hypothèses et questions de recherche ont pu être développées grâce aux lectures d'ouvrages notamment des mémoires d'anciens étudiants de l'Ecole de Communication de l'UCL traitant plus ou moins des problématiques liées à notre thème.

4. METHODOLOGIE

La partie méthodologique sera composée d'une série d'éléments liés les uns aux autres.

Premièrement, il nous a paru nécessaire de parler des voyages sur le terrain. Ensuite, il a été intéressant de faire un arrêt sur image du paysage audiovisuel camerounais avant de ressortir notre corpus et les aspects qui constituent traditionnellement la méthodologie dans les travaux de recherche.

Nous avons opté pour l'entretien comme méthode de récolte des données. Car comme le dit Daniel Bertaux : « En mettant en rapport plusieurs témoignages sur l'expérience vécue d'une situation sociale par exemple, on pourra dépasser leurs singularités pour atteindre, par construction progressive, une représentation sociologique des composants sociales (collectives) de la situation ». (Bertaux, 1997 :33)

Il s'agit d'une étude qualitative

4.1 Voyages sur le terrain

Pour collecter nos données, nous avons effectué deux descentes au Cameroun.

La première avait pour but de tester la faisabilité de notre sujet au vu de sa sensibilité ou le contexte et l'environnement local. Cette descente a permis d'arrêter les contours de notre question de recherche, de saisir les limites de nos hypothèses et de les réajuster dans l'élaboration de notre guide d'entretien. Ça a été également l'occasion de leurs premiers contacts sur le terrain.

Une deuxième descente s'est avérée nécessaire car réservée exclusivement au recueil des informations à travers des entretiens. La récolte des données était nécessaire car devant servir pour analyser et comprendre notre problématique. Elles sont également utiles pour la partie empirique de notre travail de recherche.

Pour notre descente sur le terrain dans le cadre de l'approfondissement de notre recherche, nous avons opté d'utiliser comme méthode, **les** entretiens. Ces entretiens individuels ont été réalisés avec beaucoup de contraintes. Il a été difficile de rencontrer les responsables des programmes dans leur majorité malgré 2 voyages au Cameroun. Deux ont refusé catégoriquement de répondre à nos questions ;

Motif avancé par l'un : « vraiment je suis désolé de ne pouvoir y répondre. Trop porté votre question sur l'homosexualité ». Ainsi pour ce dernier, on ne doit aborder aucune question sur l'homosexualité, même sur un plan purement académique.

4.2 Le corpus

Il est question ici des responsables de la direction ou du service des programmes des chaînes de télévision au Cameroun. Il existe une dizaine de chaînes de télévision réparties principalement entre les deux villes de Douala et Yaoundé.

Sur cette dizaine nous avons retenu 8 qui répondaient clairement à nos critères de sélection à savoir cent pour cent camerounaise, généraliste ou thématique, mais surtout être une chaîne diffusant ou ayant diffusée des séries locales ou étrangères. Et pour cela, nous avons comme corpus, STV, Canal 2, ABK TV, DBS TV, Equinoxe TV et LTM TV à Douala et sur Yaoundé CRTV télé et Vision 4 TV.

Néanmoins pour notre corpus, nous avons dû éliminer certaines chaînes car ne pouvant pas répondre aux principaux critères de diffusion d'une série TV. Par exemple, INFO TV est spécialisé dans l'information et Afrique Média bien que se voulant généralistes ne diffusent pas de série TV. Ainsi pour être pris en compte dans notre corpus, il faut avoir diffusé dans le passé et / ou avoir des séries TV sur sa grille de programme actuelle.

Sur cette liste ne figurent pas les chaînes panafricaines bien qu'ayant des antennes au Cameroun, leurs directions sont hors du pays. Il s'agit de Vox Africa et Africa 24. Or, l'étude s'intéresse et se limite aux chaînes typiquement locales.

Certaines personnes figurent sur la liste, mais n'apparaîtront plus au moment de l'analyse des données, car elles ont refusé de répondre à notre questionnaire, malgré nos nombreuses et diverses démarches et relances. Tous nos efforts ont été vains et sans succès et faute de temps et de moyens, nous n'avons pas pu continuer à insister.

Difficile d'avoir des données officielles sur les médias encore moins du personnel, nous avons été contraint de dresser par nos propres soins une liste à partir des informations glanées sur le terrain.

Tableau 2 : Responsables de programme TV choisis dans le cadre du ce travail.

Responsables	Médias
Philip SOTEH	DBS TV / Douala
Kristelle ASEK	STV / Douala
Carole YEMELONG	Canal2 International / Douala
Marc KOUESSOU	ABK TV / Douala
Sandra Peniel	LTM TV / Douala
Alain Serges OTOU	Equinox TV/ Douala
Louise Mboule Epoke	Vision 4 / Yaoundé
Emmanuel Mbede	CRTV Télé / Yaoundé

Dans « l'enquête et ses méthodes », François de Singly affirme que le travail de sélection consiste en la délimitation de l'objet, de ses frontières (De Singly, 1992 :28). Cela a été fait et nous a permis d'éliminer les chaînes de télévision qui n'entraient pas dans les critères de sélection et mais aussi, de mieux élaborer notre guide d'entretien.

4.3 Guide d'entretien

L'élaboration du guide d'entretien a été faite sur la base d'une principale préoccupation : comprendre le paradoxe dans lequel évoluent les responsables des programmes des chaînes de télé au niveau du Cameroun. A cet effet, nous avons trouvé stratégique de ne pas entrer directement dans le vif du sujet. Pour cela une première série de questions est une sorte de mise en bouche pour mettre nos interlocuteurs en confiance.

En élaborant le guide d'entretien, des questions ont été formulées et organisées dans une suite logique les unes après les autres. Il peut être divisé en 3 parties composées au total de 41 questions.

La première partie de la question 1 à la question 4 porte sur une présentation de l'interview et son travail, sur l'autonomie ou non de son service. Il s'agissait de mettre notre interlocuteur en confiance en abordant des questions d'ordre général et de savoir également à qui nous avons à faire. Là, nous leur demandons par exemple les détails sur leur fonction et depuis quand il ou elle occupait le poste.

La deuxième partie va de la question 5 à la question 8. Elle est axée sur les types de séries télé diffusées et commence à annoncer les couleurs de notre réelle motivation en abordant la censure ou non de certaines scènes ou séries à leur niveau avant sa diffusion.

Enfin, la troisième partie du questionnaire commence avec la question 9 sur la loi interdisant l'homosexualité et s'achève sur la question 41 portant sur l'impression ou le sentiment du maintien de cette loi par une majorité de camerounais. 33 questions pour parler de différents thèmes centrés autour de notre problématique à savoir, l'article 347-1 du code pénal camerounais, des personnages homosexuels dans les séries, de la réaction des téléspectateurs, etc. Il nous paraissait nécessaire de faire un lien et des aller et retour sur certaines questions pour s'assurer de recueillir le maximum d'informations pouvant nous permettre de vérifier nos hypothèses.

Toutes les questions étaient ouvertes ou semi-ouvertes, des relances avec des « pourquoi » dans des cas de oui ou non à une question étaient utilisées dans le but de permettre aux interviewés de répondre aisément et aussi dans un souci d'enregistrer le plus d'informations pour une meilleure lisibilité lors de l'analyse des données fournies pendant les entretiens. Dès lors, notre grille comporte au total 41 questions. Toutes ces questions gravitent autour de notre problématique, de notre hypothèse générale et des hypothèses secondaires.

Nous avons choisi quelques variables (autonomie ou non du service, censure, connaissance ou non de la loi, etc.), tout ceci pour rester proche de notre problématique. Nous avons mis de côté les questions qui étaient d'ordre sociologiques à savoir, la religion, l'âge, la profession des parents etc... Mais le sexe des interlocuteurs sera ressorti lors de l'analyse et l'interprétation des résultats. Ces éléments sociologiques qui ont été mis de côté ont été considérés comme n'ayant aucune incidence ou importance dans cette étude.

4.4 Entretiens

Au départ, notre objectif était d'avoir l'avis de tous les responsables de programme des chaînes de télé locales. Mais cela n'a pas été possible pour diverses raisons. Certains ont refusé catégoriquement de répondre à nos questions pour motif que le mémoire ou le guide d'entretien parlait trop d'homosexualité. Ce qui nous a contraints à adopter une nouvelle approche

Réaliser ces entretiens a été un peu pénible pour ces responsables car notre descente a coïncidé avec la préparation des grilles des programmes par rapport à la coupe du monde devant se dérouler en Russie dès le 14 juin 2018. Les entretiens duraient entre 25 et 40 minutes et nous avons fait le choix d'un entretien sous forme de questionnaire semi directif.

Ce choix avait la possibilité de nous offrir deux avantages. Pour Jean-Marie de Ketele et Xavier Rogiers : « les informations que l'on souhaite recueillir reflètent au mieux les représentations que dans l'entretien dirigé, puisque la

personne interviewée a l'avantage de liberté dans la façon de s'exprimer».». (Ketele et Rogiers, 2006 : 4)

Ils ajoutent d'ailleurs que « les informations que l'on souhaite recueillir le sont dans un temps plus court que dans l'entretien libre, qui ne donne jamais la garantie que les informations pertinentes vont y être livrées ». (Ketele et Rogiers, 2006 : 4)

Pour la réalisation des entretiens, nous avons opté pour un questionnaire écrit et non d'enregistrer avec un dictaphone. Ceci pour éviter le travail lourd de la retranscription. Les interlocuteurs étaient également très occupés par leur travail, le choix de les laisser mettre leurs avis par écrit s'est avéré important dans la mesure où c'était rapide et permettait de gagner en temps.

De temps en temps, un éclairage ou une précision était nécessaire pour mieux orienter les questions. Ceci contrairement à l'enregistrement audio avait également l'avantage de nous éviter toute panne technique due à un son inaudible.

Six responsables de programmes sur les huit se sont volontairement et bénévolement prêtés au jeu de notre entretien et aucun souci à pouvoir justifier leurs propos et présenter matériellement le résultat, fruit des entretiens avec les personnes rencontrées. Tous étaient des entretiens qualitatifs et semi structurés. Plusieurs tentatives ont été faites pour avoir le maximum de répondants et ce n'est que lorsque le point de saturation a été atteint que nous avons poursuivi l'étude. Cette saturation a été observée lors des lectures et relectures des six entretiens réalisés. Ce n'est que lorsque nous avons jugé impossible d'avoir plus d'informations que nous avons conclu à la saturation.

4.5 Déroulement du terrain

Prise de contact et cadre des entretiens

Difficile au ministère de la Communication d'obtenir un document officiel dressant la liste des médias audiovisuels habilités à opérer au Cameroun.

Pour dresser une liste des télévisions et leurs responsables des programmes, nous nous sommes appuyés sur nos relations personnelles, sur l'apport des diverses connaissances.

A partir d'un premier contact, nous avons pu nous lancer à la recherche des autres. C'est ainsi que nous avons appris la fermeture de certaines chaînes locales à Yaoundé (Samba TV et New TV par exemple), réduisant notre corpus.

En ce qui concerne le cadre, tous les entretiens se sont déroulés dans les bureaux des uns et des autres. Il s'est avéré impossible de les rencontrer dans un cadre neutre (hôtels, restaurants, bar ou domicile), à cause de leur indisponibilité et leur emploi de temps très chargé dû à l'actualité du déroulement de la coupe du monde de football.

A cause de ces contraintes et des horaires des interviewés, les entretiens mettaient un peu plus de temps (30 à 40 minutes) et non 20 à 25 minutes comme prévu lors des simulations. Ce long temps peut se justifier par notre présence aux cotés des répondants. Car nous nous sommes rendus compte qu'en laissant le guide d'entretien aux responsables des programmes et venir les récupérer plus tard, il était difficile d'avoir leur attention pour recueillir plus d'informations (Voire annexe STV). Dès lors, lire les questions les unes après les autres et insister sur les détails s'est avéré nécessaire et cela imposait notre présence au moment du remplissage.

Le souhait d'un site neutre et autre que le bureau nous offrait l'avantage de ne pas être interrompu, de permettre aux interviewés d'être libres et à l'aise lors des entretiens.

L'ordre chronologique des questions a été respecté, car l'entretien se voulant écrit et non oral. En plus, les questions se suivaient et étaient en quelque sorte liées les unes aux autres. De temps en temps, les relances étaient nécessaires pour éclairer l'interviewé sur une question afin d'avoir une réponse précise de sa part.

Vu que l'entretien était écrit, une retranscription n'a pas été nécessaire. Nous avons juste saisi les réponses écrites à nos questions et n'avons apporté aucune modification à leurs réponses pour respecter fidèlement leur avis. Ces six entretiens sont consignés en annexe sur un CD Rom, ainsi que le guide d'entretien.

Les six personnes rencontrées ont été pour un entretien libre, sans anonymat, très courtois et francs lors des échanges. C'est dans cet esprit que se sont déroulés les entretiens. Nous étions à l'écoute des différentes observations de leur part, manifestant de l'empathie, encourageant où et quand c'était utile, répondant à des précisions ou des relances pour aboutir à l'obtention d'un maximum de détails quand c'était possible.

Tout au long des entretiens, nous avons été guidés par la démarche de Daniel Bertaux, qui suggère d'appliquer parlant de l'attitude à avoir lors des entretiens : « Soyez vous-même, la plus naturel possible, attentif, mais non anxieux, ouvert, mais concentré. Décontractez-vous, vous avez droit à l'erreur ». Nous avons suivi des consignes lors des entretiens. (Bertaux 2003 :139)

4.6 Méthode d'analyse des entretiens

« Les données recueillies doivent être mises en forme à partir d'un souci de produire une théorie du phénomène étudié. La méthode permettant ses théorisations et la comparaison progressive et permanente avec d'autres données différentes et similaires distincts mais comparables²¹ », une suggestion faite par deux sociologues français Didier Demazière et Claude Dubar. (Demazière et Dubar, 1997:1-8)

Dans le cadre de ce travail, il s'agissait de comprendre le paradoxe du fonctionnement des responsables, des programmes à travers les séries télévisées avec la présence des personnages homosexuels.

Pour analyser les données récoltées, deux types de méthodes ont été nécessaires. Pour commencer, l'analyse comparative, suivie l'analyse thématique.

Analyse Comparative

Nous avons à plusieurs reprises relu les entretiens, c'était pour s'assurer que les 41 questions avaient été toutes répondues. Ces relectures nous ont également facilités dans la conception de différents tableaux qui mettent en avant les thèmes les plus utilisés, les convergences de points de vue ou les divergences.

La lecture des entretiens a aussi permis de ressortir des chiffres. Chiffrer (certaines données) a conduit à l'adoption d'une méthode pouvant mieux illustrer notre sujet et question de recherche.

Laurence Bardin déclare qu'il n'y a pas de « prêt-à-porter en analyse de contenu, simplement quelques patrons de base, parfois difficilement transposables ». (Bardin, 2009 :137). Malgré cette difficulté de transposition, les écrits de Daniel Bertaux qui affirme : « Un récit de vie n'est pas n'importe quel discours. C'est un discours narratif qui s'efforce de raconter une histoire réelle et qui plus, la différence de l'autobiographie écrite, est improvisée au sein d'une relation dialogique avec un chercheur qui a d'emblée orienté l'entretien vers la description d'expériences pertinentes pour l'étude de son objet ». (Bertaux, 1997 : 65) Dès lors, la question d'analyse devient plus précise et l'extraction à partir d'un récit de vie de significations et des pertinences aboutissent à des éléments qui prennent le statut d'indice.

Bertaux affirme également que, « l'analyse comparative constitue le véritable cœur d'une enquête ethnosociologique. C'est en effet par la confrontation des données recueillies à différentes sources et en particulier auprès des différents cas que s'élabore progressivement dans l'esprit du chercheur modèle ». (Bertaux, 1997 : 94)

Bertaux ajoute d'ailleurs: « C'est par la comparaison entre parcours biographiques que l'on voit apparaître des récurrences, des mêmes situations, des logiques d'actions semblables, que l'on repère, à travers ses

effets, un même mécanisme social ou un même processus ». (Bertaux, 1997 : 94)

Analyse thématique

Faire une analyse thématique consiste à repérer des « noyaux de sens », qui vont composer la communication et donc la présence ou la fréquence d'apparition pourront signifier quelque chose pour l'objet analytique choisi, note Laurence Bardin. (Bardin, 2009 :137.) Cette démarche nous a semblé appropriée car permettant de faire jaillir des divergences et les ressemblances d'opinion entre les interviewés. Demazière et Dubar déclarent à ce propos que : « l'analyse thématique se limite au contenu des messages, aux seuls signifiés. Son principe consiste à repérer et isoler les thèmes dans un entretien afin de permettre une comparaison avec d'autres entretiens ». (Demazière et Dubar, 1997 :19)

Cette analyse thématique sera le principal nœud de notre recherche. Il va s'agir de mettre en avant les opinions, les motivations, les attitudes, les positions et bien d'autres réponses données et écrites par les responsables des programmes des chaînes de télévision locales.

Cette technique a permis de sortir des thèmes, leur profession de base (formation), durée d'occupation du poste, la liberté des médias, la diffusion des séries avec ou sans homosexuel et bien d'autres.

Pendant l'entretien, les échanges ont été semi directif, car nous avons essayé au maximum de rester dans le cadre de notre guide d'entretien en dehors de nos relances ou insistances pour plus de clarté et de détails. Le questionnaire était directif parce que nous sommes restés fidèles à l'esprit initial du guide d'entretien, établissant une forme de fil rouge entre les différentes questions.

Comme le choix a été porté de recueillir les données par écrit et non de manière orale, l'ordre des questions n'a pas été bouleversé. Les entretiens se sont déroulés dans un climat de calme et le respect mutuel. Des explications ont été fournies aux répondants à chaque fois avec le début du remplissage du questionnaire.

Nous avons tenu à obtenir l'approbation des interviewés à être publié et si nécessaire sous anonymat s'ils craignaient ou risquaient de quelques ennuis de la part de leur employeur ou des autorités locales ou étaient susceptibles de toute forme de menace ou intimidation au vu de la sensibilité du sujet par rapport à l'environnement local.

4.7 Limite et critique de la méthode

Deux méthodes ont été utilisées pour analyser le contenu des entretiens. Ce double choix était nécessaire et s'explique par la méthode des collectes des données à savoir : L'entretien.

Notre échantillon au départ de quinze chaînes de télévision a été réduit au fur et à mesure de l'évolution de notre recherche. Près de la moitié a été éliminée car ne répondant pas à notre principal critère à savoir, diffuser une série locale ou étrangère ayant des personnages homosexuels ou pas. Ce qui nous a donné huit responsables avec deux refusant de répondre à nos questions.

Les conditions d'entretien (répondre au guide d'entretien) ont été une limite. En effet, l'interviewé était parfois interrompu par des collaborateurs, car le cadre de l'entretien était leur bureau. Parfois, ils étaient obligés de vite remplir le formulaire et toute relance de notre part était impossible à cause d'un coup de fil ou une urgence d'ordre professionnel.

Ayant opté pour un questionnaire comme méthode rend difficile les comparaisons des données obtenues, car certaines questions étaient ouvertes et donnaient lieu à une liberté d'expression. Cette méthode bien que demandant moins de temps que dans un entretien oral classique a des inconvénients liés à ce choix. Mais cette option était adéquate au vu du nombre restreint de personnes composant notre corpus et notre échantillon.

Jean Claude Kaufman disait : « quel que soit la technique, l'analyse du contenu est une réduction et une interprétation ». La base de notre analyse est un assemblage d'avis des directeurs et directrices des programmes.

Quelqu'un d'autre pourrait avoir une autre analyse et interprétation des données recueillies. (Kaufman, 2007 : 20)

5. PARTIE EMPIRIQUE

(Analyse des entretiens et Interprétations)

Dans un premier temps, il s'agira d'analyser les six entretiens et ensuite de faire une analyse interprétative des résultats. Notons que ces analyses seront de deux types à savoir comparative et thématique.

5.1 Analyse des entretiens

Elle est divisée en trois grandes parties. La première est orientée sur la personne qui est la/le responsable de programmes, ses fonctions et l'autonomie ou non de son service.

La deuxième partie s'attarde sur les types de séries diffusées au travers de quatre questions.

La troisième partie aborde les questions liées à l'homosexualité dans les séries télévisées et leur diffusion dans l'environnement camerounais. L'analyse à ce niveau se fera sur base des 32 questions qui tournent autour de la problématique, objet de cette étude.

Certains résultats de nos entretiens sont chiffrés et présentés sous forme de tableau, par contre d'autres ne le sont pas du fait qu'il s'agit parfois d'opinions difficilement quantifiables, présentables sous forme de tableau ou par fois, simplement pas comparables.

Analyse du responsable des programmes

Ici nous allons analyser les réponses des responsables des programmes sur les quatre questions liées à leur parcours professionnel et ceux sur quoi porte les fonctions.

Tableau 3 : présentation

Journaliste	5/6
Autre	1/6

Sur nos six entretiens, il en ressort que cinq ont été dans des écoles de journalisme et ont exercé comme journaliste avant d'occuper leur fonction de responsable de programmes. Le poste actuel n'est que l'aboutissement d'une longue et riche carrière dans les rédactions. Le seul qui sort du lot est Marc Houessou, qui cumule deux fonctions à savoir, directeur général d'ABK Group et directeur des programmes.

Dans l'ensemble, au démarrage de leur carrière respective, le journaliste ne les prédestinait pas à la gestion d'une grille de programmes. Mais plus dans la collecte : le traitement et la diffusion des informations.

Expérience

Tableau 4

Prénoms et noms	Médias	Années
Kristelle Asek	STV	11ans
Louise Mboule Epoke	Vision 4TV	6ans
Philippe Soteh	DBS TV	7ans
Emmanuel Mbede	CRTV	2ans
Carole Yemelong	Canal 2 International	1an et demi
Marc Houessou	ABK TV	1an et demi

Les expériences au poste de responsable de programmes vont de 11ans pour la plus ancienne au poste à 18 mois pour les récents nommés. Ces nominations sont le fruit d'un dur labeur comme journaliste avec à la clé des reportages, la présentation des émissions et bien d'autres tâches journalistiques qui servent aujourd'hui à bâtir des grilles de programme répondant à la ligne éditoriale de leur chaîne et la vision managériale de leur hiérarchie.

Fonctions

Les principales fonctions des uns et des autres consistent à la gestion de la grille des programmes à travers la production et l'achat des émissions, des séries et bien d'autres produits de télévision. A ce titre, Marc Houessou, responsable des programmes du groupe ABK affirme « *je suis chargé de superviser, valider, orienter et harmoniser les différents services. Je définis la politique de gestion de l'entreprise. A ce titre, je définis la politique de la chaîne* ».

Etre chef des programmes conduit :

- à faire des choix des programmes à diffuser,
- à apprécier les contenus,
- à signer les conducteurs des émissions qui valident leur diffusion.

Il consiste également à :

- faire le suivi des contenus diffusés,
- négocier avec les producteurs locaux ou étrangers,
- proposer à sa hiérarchie des programmes à mettre sur la grille et à veiller au respect du synopsis des programmes à l'antenne,
- signer les autorisations de diffusion.

Il arrive que certains responsables de programmes travaillent de manière transversale avec leurs collègues du service commercial ou marketing.

Autonomie du service des programmes

Tableau 5 : Autonomie ?

Oui	Non	Réponse pas claire	Sans avis
1	5	/	

Comme on peut le voir sur le tableau ci-dessus, 5 services ne sont pas autonomes car rattachés ou dépendants de leur direction générale. Il n'y a qu'au niveau de ABK TV qui a la particularité d'avoir un responsable des programmes qui est en même temps le directeur général.

Mais de manière générale, les services des programmes mettent en place la vision et la politique éditoriale de leur hiérarchie. Ce qui sera probablement le cas également à ABK quand le directeur général cessera d'assurer l'intérim du responsable des programmes. Sa double casquette lui permet pour l'instant de bénéficier d'une totale liberté dans le choix et l'achat des contenus, dans la surveillance et le calibrage des genres à l'antenne.

Types de séries

Tableau 6 : locales ou étrangères ?

Locales		Etrangères	
Oui	Non	Oui	Non
6	/	4	2

On s'aperçoit que les six chaînes camerounaises privilégient les productions locales. Ce qui n'était pas le cas quelques années lors du lancement surtout de la plupart des chaînes privées où le contenu étranger était nécessaires pour démarrer.

« A Canal 2 International : c'est 6 séries locales par an pour une série étrangère » déclare Carole Yemelong, en charge de la direction des programmes. Presque le même son de cloche à ABK TV où l'on affirme : « nous diffusons en priorité les séries locales, mais il nous arrive de mettre à l'antenne quelques rares fois, des séries étrangères ».

A ce propos, les séries étrangères sont diffusées sur 4 chaînes à savoir : CRTV, Canal 2 international, STV et ABK TV. Au niveau de DBS, « il n'y a plus de séries étrangères, à cause du coût financier et faute de moyens de

pouvoir les acquérir, leur diffusion a été stoppée » révèle Philip Soteh, l'actuel directeur de programme de DBS TV.

En ce qui concerne Vision 4 TV, pour le moment, la priorité est à la production locale, mais sur le long terme, il est prévu l'achat des séries étrangères vue que la chaine se développe dans d'autres pays autre que le Cameroun. *« A cet effet, elle entend élargir son offre de programmes »* souligne Louise Mboulé Epoke.

Genre de séries

Quand on parcourt la grille des programmes des différentes chaines de cette étude, l'on retrouve tout genre de série. Locales ou étrangères, les genres sont romantiques, dramatiques, policiers, etc. Tout y passe en fonction des horaires de diffusion et des cibles de chaque télévision : certaines sont diffusées de manière quotidienne et d'autres sont programmées hebdomadairement. Les productions locales sont plus des fictions de 26 minutes et les productions étrangères oscillent entre 26 et 52 minutes.

Visionnage avant diffusion

Tableau 7 Visionnage avant diffusion

Oui	Non	Réponse pas claire	Sans avis
6	1	/	

Toutes les six chaines de télévision passent au peigne fin les séries avant de les mettre à l'antenne. Pour Louise Mboulé Epoke de Vision 4 TV : « la diffusion dépend strictement de ce visionnage ». Même son de cloche à ABK TV où : « il y a un comité qui s'assure de visionner les séries avant même que celle-ci ne soient validées ». Chaque épisode d'une série à diffuser est visionné entièrement et cette tâche est répartie entre les différents membres du service des programmes.

Censure avant la diffusion

Tableau 8 : Censure ?

Oui	Non	Réponse pas claire
5	1	/

Vu que les séries sont visionnées avant leur programmation, il arrive que cinq sur six de nos répondants censurent une série toute entière comme le note Kristelle Asek de STV, *« oui il est arrivé qu'une série soit complètement mise de côté par la direction des programmes car jugée « très osée » par rapport au contexte local »*. Au niveau de Vision 4 TV, la censure obéit à une logique *« d'éthique et de déontologie »*.

Pour la CRTV, la télévision publique, la nouvelle politique de la maison depuis Août 2016 élimine naturellement les séries ne répondant pas à la vision des dirigeants, à savoir priorité sur du contenu produit localement et tenant compte de *« la culture et des aspirations des populations »* affirme Emmanuel Mbede.

Connaissance de l'article 347 bis

Tableau 9 : article 347 bis du code pénal

Oui	Non	Réponse pas claire
6	/	/

Comme on peut le voir ici, personne n'ignore cet article du code pénal camerounais qui depuis son adoption et sa promulgation le 12 juillet 2016 a fait couler beaucoup d'encre et de salive avec de nombreux procès (affaire Roger Mbede comme initialement vue dans la partie dédiée à la présentation du Cameroun et son cadre légale) et bien d'autres affaires ayant fait la une des journaux du pays.

Des procès ont eu lieu et les sujets liés à l'homosexualité défraient de temps en temps La Une de l'actualité camerounaise. *« Notre chaîne appartient au*

groupe l'Anecdote qui a fortement dénoncé l'homosexualité. Et Vision4 TV ne saurait se mettre en marge de cette actualité » dit Louise Mboulé Epoke de Vision 4 TV.

L'homosexualité et série télé

Ici, nous n'avons pas quantifié les avis car ils variaient d'un répondant à un autre. Bien que nombreux, les points de vue n'avaient rien en commun. Pour Marc Houesson d'ABK TV : *« nous ne prenons pas le risque de diffuser des séries avec des scènes d'homosexualité. Cela est contraire à nos valeurs et à notre ligne éditoriale »*.

Pour la responsable des programmes du côté de Canal 2 International, il est plus tolérant. Elle affirme : *« si leur homosexualité est supposée donc sans des mises en scènes qui les montrent, on peut tolérer, parce que nous supprimons toutes les scènes où s'est évoqué, au risque de parfois de laisser planer le doute sur certains personnage »*.

A Vision 4 TV, *« c'est plus subtil et là-bas, on veille à ce que cela (l'homosexualité) ne passe pas par Vision 4 TV »*. A Spectrum télévision (STV), on n'a pas répondu à la question ou préféré ne pas se prononcer. Au niveau de DBS, Philip Soteh trouve que l'homosexualité *« est légalement punie et culturellement inacceptable »*.

Réactions des internautes

Ici également, impossible de dresser un tableau des réponses. La question étant ouverte, elle permet de donner des avis variés. Pour Emmanuel Mbede de la CRTV : *« c'est une réaction naturelle d'appréciation »*.

A Canal 2 international, on évoque *« le droit du public »*, tandis qu'à Vision 4 TV, on relève qu'on ne condamne pas la réaction des homophobes car *« l'homosexualité est inacceptable chez nous. Maintenant, on ne va pas s'en prendre aux gens, la loi camerounaise est là pour réprimer afin que cette 'chose là' (l'homosexualité) n'arrive pas dans notre pays »*.

Chez DBS TV, Philip Soteh déclare : « *ce n'est pas dans notre culture de promouvoir l'homosexualité. Ceux qui réagissent négativement (homophobes) ont une raison valable de le faire* ».

Pour le responsable d'ABK TV : « *nous ne devons pas tolérer les scènes publiques. J'approuve la désapprobation de ceux qui s'insurgent contre cet état de chose !* ». En ce qui concerna STV, pas de réaction à cette question.

Remarques internes sur l'homosexualité

Tableau 10 : remarques internes

Oui	Non	Réponse pas claire
2	4	/

Nous assistons ici à un partage des opinions. Deux ont des remarques en interne et les quatre autres ne l'ont pas du tout car au niveau de l'ABK par exemple « *la règle à ce sujet (de ne pas en parler) est sue par l'ensemble de l'équipe* ». Point n'est donc besoin que l'on vienne à en faire des débats inutiles, ajoute-t-il.

A STV, il n'y a pas de débat interne car la censure des séries pendant la programmation élimine de facto, toute discussion à propos. Même son de cloche au niveau de la CRTV, où le choix des séries et de la ligne éditoriale ne font place à un débat sur le sujet. La même situation se retrouve à Vision4 TV où « *tout le personnel est fortement contre l'homosexualité. Il n'y a pas de débat à ce sujet, ça, ne se négocie pas* ».

DBS TV et Canal 2 International ouvrent le débat en interne, mais Philip Soteh de DBS TV fait observer : « *nous n'avons jamais diffusé des séries avec des scènes ou des personnages homosexuels* ». Chez l'un comme chez l'autre, en interne, les employés peuvent aborder la question de l'homosexualité.

Pressions externes

Tableau 11 : Pressions externes ?

Oui	Non	Réponse pas claire
2	4	/

Au vu de l'élimination et de la mise de côté de certaines séries, 4 sur 6 n'ont aucune pression venant de la part du public camerounais.

A Vision 4 TV, le public adhère à la ligne éditoriale de la chaîne comme le sous-entend cette déclaration de Louise Mboulé Epoke : *« il arrive que dans la plupart des cas, le public nous soutienne. Bien sûr, une infirme partie peut prôner la tolérance, arguant que c'est une question de choix personnel »*.

Par contre à Canal 2 international, les remarques du public souvent enregistrées sont parfois très virulentes et *« il arrive à la direction générale de l'entreprise de répondre aux internautes sur les réseaux sociaux nous »* révèle Carole Yemelong.

Pressions du CNC

Tableau 12 : Et le CNC ?

Oui	Non	Sans avis
/	5	1

La CRTV ne se prononce pas sur une pression quelconque du conseil national de la communication. Le CNC étant l'organe de régulation de l'espace médiatique camerounais, Marc Houeson d'ABK TV considère que la question est : *« le CNC est muet à ce sujet ; ce mutisme exprime fortement son attachement aux lois de la république »*.

Louise Mboulé Epoke de Vision 4 TV va dans le même sens lorsqu'elle dit : *« le conseil national de la communication ne saurait aller contre la loi »*

camerounaise qui interdit l'homosexualité, bien que le Cameroun soit un pays de droit ».

Pression gouvernementale ?

Tableau 13. Pression gouvernementale ?

Oui	Non	Sans avis
/	5	1

Au même titre qu'il n'y a pas de pression de l'organe de régulation mis sur pied par l'Etat, les responsables des programmes ne subissent aucune pression de la part des autorités gouvernementales notamment de leur ministère de tutelle qu'est le ministère de la communication. « *Il n'est pas exagéré de dire qu'il y a une pudeur qui entoure la question. Elle n'est pas autorisée, l'homosexualité !* », répond Marc Houessou d'ABK TV.

Du côté de Vision4 TV, l'on fait savoir que : « *le ministère de la communication est notre tutelle. Et rappelez-vous, impulse la politique du chef de l'Etat qui a d'ailleurs appelé l'homosexualité "cette chose". Ça veut tout dire* ». A Canal 2 International, on signale n'avoir jamais été interpellée sur la question. Certains répondants n'ont pas justifié leur réponse et celle de la CRTV n'est pas clairement exprimée. Du moins, Emmanuel Mbede nous sert une réponse évasive en contournant simplement notre préoccupation sur une quelconque pression gouvernementale.

Pris entre deux feux

Tableau 14 : pris entre deux feux ?

Oui	Non	Sans avis
/	6	/

La loi pénalisant l'homosexualité au Cameroun, semble ne pas être une épée de Damoclès sur la tête des responsables des programmes. Les 6 répondants disent ne pas être pris entre 2 feux à savoir :

- Diffuser les séries (avec des personnages et scènes de sexe homosexuels et
- La loi condamnant les homosexuels.

Pour Emmanuel Mbede de la CRTV, le problème ne se pose pas vu qu'il a été "réglé par les options éditoriales" mises en place depuis août 2016. A ABK TV, c'est le fait de rester « conforme à la loi » qui guide le choix d'une série. Cette même loi qui au niveau de canal2 international les conduit à "couper les scènes entre homosexuels parce que nous respectons la loi ».

Chez Vision 4 TV, il n'y a pas de tension tant que le sexe peut se pratiquer dans un cadre normal. Philip Soteh de DBS TV, lui fait savoir : « *qu'à un niveau personnel, je ne vais pas conseiller l'achat de ces séries à ma hiérarchie. Ensuite mon patron est musulman et il ne peut pas valider l'achat des séries avec personnages homosexuels* ».

Tensions de diffusion

Tableau 15 : tensions de diffusions

Oui	Non	Sans avis
/	6	/

Tout comme pour pris entre 2 feux, les répondants ici sont unanimes sur l'absence de toute tension lors de la sélection et la diffusion d'une série au vu du contexte local. Pour Emmanuel Mbele de la chaîne publique : « *la sélection des films et séries permet de régler la question en amont* ». Même scénario à Vision 4 TV où Louise Mboule Epoké fait savoir qu' : « *il n'y a pas de tension possible. Si la scène est très osée et contre nature ; ça va de soi que nous ne la diffuserons pas* ».

Quant à Philip Soteh de DBS TV il déclare : « *qu'il y a une minorité de téléspectateurs qui apprécient les séries (avec homosexuels) et souhaiteraient les voir à l'antenne* ».

Débat parmi les employés

Tableau 16 : débat sur les séries parmi les employés

Oui	Non	Réponse pas claire
3	2	1

Sur le tableau 9 à la question 12 portant sur les remarques sur la question d'homosexualité, 2 avaient des commentaires des collègues et 4 pas du tout. Ici, 3 ont des débats parmi les employés ; 2 ne l'ont pas et la CRTV avec « pas vraiment » n'est pas précise pour être classée en oui ou en non. Canal 2 International, STV et DBS TV abordent des débats sur le thème de temps en temps entre employés. Ce qui n'est pas le cas à ABK TV ou encore à Vison 4 TV où la responsable affirme : « *généralement le débat qui peut avoir cours est plus porté sur autre chose et non sur l'aspect dérive sexuelle* ». Tout le contraire de DBS TV où : « *pour le moment nous avons arrêté la diffusion des séries. Mais quand c'était le cas, il y avait souvent des débats* ».

Le paradoxe

Tableau 17 : situation paradoxale ?

Oui	Non	Pas claire
2	2	2

Au regard de ce tableau, il apparaît que l'on enregistre 2 responsables de programmes qui trouvent la situation paradoxale, 2 autres qui ne le trouvent pas du tout et 2 derniers qui fournissent une réponse évasive ne pouvant être classifiée.

Pour Carole Yemelong de Canal 2 International, il n'y a pas de paradoxe car : « *tant que l'homosexualité est supposée, devinée, susurrée, sans scènes et ébats vécus par les acteurs, ça passe* ».

A la CRTV télé, « *le paradoxe a été réglé avec son choix éditorial qui repose sur une programmation basée sur le principe de l'authenticité. Il s'agit de proposer des programmes camerounais et africains en priorité aux publics en fonction des valeurs et attentes majoritaires de ces publics* » : affirme Emmanuel Mbédé.

En ce qui concerne DBS TV et STV, le paradoxe se vit car la loi condamne l'homosexualité. Pour Marc Houessoud'ABK TV, il n'a pas de souvenir de personnages homosexuels dans lesdites séries.

A Vision 4 TV où on n'est pas également précis dans la réponse à la question 19, on évoque l'évolution des mentalités dues à la modernité : « *à l'époque de Dynastie (diffusion dans les années 86-88 sur la chaîne publique) par exemple, plusieurs foyers n'avaient pas de télé au Cameroun. Et cette pratique (l'homosexualité) n'avait pas encore pris l'ampleur actuelle. Les gens regardaient ça de façon évasive. Maintenant que l'on sait que certains lobbies veulent faire adopter l'homosexualité au Cameroun, on s'en préserve* ».

Question d'homosexualité et travail

Tableau 18 : difficulté de travail ?

Oui	Non	Pas claire
3	3	/

STV, Canal 2 et CRTV télés répondent non à toute difficulté de travail par rapport à la présence des homosexuels dans les séries. DBS TV, ABK TV, Vision 4 TV répondent par l'affirmative et Louise Mboulé Epoke d'ajouter :

« certainement, au regard du fait que l'idée générale de la série soit intéressante et pourrait nous permettre de vendre ».

Pour Marc Houessou d'ABK TV : « les personnes homosexuelles ne posent pas de problèmes. En revanche, ce qui pourrait déranger ici, ce sont les scènes homosexuelles ».

Possibilités de diffuser des séries locales avec personnages homosexuels

Tableau 19 : diffusions des séries locales avec personnages homosexuels

Oui	Non	Pas claire
/	6	/

Ici, tous les répondants sont catégoriques, pas de possibilité ou la moindre probabilité de diffuser une série localement avec des figurants jouant le rôle d'homosexuels. A canal 2 international, Carole Yemelong explique cette posture par le fait que par le passé, elle et son équipe ont eu à censurer en interne une série venant du Nigéria. « Nous avons eu à diffuser une série Nigériane doublée en français par une camerounaise “ les dames de Lekki”, nous avons sucré (coupé) pleines de scènes ».

Dépénalisation de l'homosexualité

Tableau 20 : Pour ou contre la dépénalisation ?

Oui	Non	Sans avis
1	4	1

Quatre sur cinq sont pour le maintien de la loi actuelle pénalisant les personnes homosexuelles. Pour Louise Mboulé Epoke, « l'homosexualité est une pratique contre nature ». STV, ABK TV et DBS TV sont également pour le maintien et l'application de l'article 347 bis du code pénal camerounais.

Emmanuel Mbede ne se prononce pas sur la question tandis que Carole Yemelong de Canal 2 affirme : « il faut qu'on dépénalise. Ce sont des

humains et libres de leur orientation sexuelle, surtout si elle est imposée par la nature ». Par contre pour Philip Soteh : « l'homosexualité n'est pas à encourager parce qu'elle est interdite par la bible, par ricochet : Dieu ne l'interdit et la loi devrait être maintenue ».

Probable dépénalisation

Tableau 21 : probable dépénalisation

Oui	Non	Pas claire
0	5	1

« Le combat est encore long. Il y a beaucoup de résistance » ainsi s'exprime Carole Yemelong. Marc Houessou pour sa part pense « qu'il sera difficile d'arriver à une dépénalisation. Mais rien n'est sûr tant que la vie se prolonge ».

Philip Soteh lui pense « qu'il ne faut pas tolérer la présence des personnages homosexuels dans les séries et il préconise que les séries soient interdites ».

L'approche de Louise Mboulé Epoke porte sur l'impact ou non des séries sur les décisions des autorités. Pour elle : « ce ne sont pas séries télévisées qui peuvent influencer les décideurs ; je pense plutôt que ça pourrait être autre chose, peut-être des pressions d'autres natures ».

Impact des séries sur la perception de l'homosexualité

Tableau 22 : Impact des séries

Oui	Non	Sans avis
0	6	0

Pour tous les six, les séries avec les personnages homosexuels n'ont aucun impact sur leur perception ou acception de l'homosexualité. « A mon avis, l'homosexualité est religieusement inacceptable et je ne suis pas pour son acception par quelqu'un d'autre » : dit Philip Soteh.

Evolution des mentalités

Tableau 23 : Evolution des mentalités

Oui	Non	Sans avis
3	2	1

Emmanuel Mbedé dit ne pouvoir se prononcer car ne disposant d'instrument d'évaluation des mentalités suite à la diffusion des séries ayant des protagonistes homosexuels.

Pour Carole Yemelong et Louise Mboule Epoke, la réponse à la question est non car le « *camerounais reste fortement ancré dans sa tradition, qui ne tolère pas cela* ».

Pour Marc Houeson et Philip Soteh, c'est oui à l'évolution des mentalités car « *les médias jouent un rôle majeur dans l'acception par les populations (de l'homosexualité) et c'est observable beaucoup plus chez les jeunes* ».

Réaction des téléspectateurs

Tableau 24 : réaction des téléspectateurs

Oui	Non	Sans avis
2	4	/

Quatre répondants n'ont pas de feedback de leurs téléspectateurs. En fait il n'ya pas de mécanisme mis sur pied pour permettre au public de réagir.

A ABK TV, « *les réactions sont de tout ordre, de la satisfaction jusqu'à la dépréciation d'un sujet. Tout y est* ».

Au niveau de Canal 2 International, on évoque beaucoup de violences et d'intolérances vis-à-vis des homosexuels. Pourtant le cinéma même africain ne peut pas faire comme si cette pratique n'existait pas.

Réactions des responsables des programmes

Tableau 25 : réaction des responsables des programmes

Oui	Non	Sans avis
2	1	3

Ici, on enregistre trois absences de réactions de la part de nos répondants : Carole Yemelong fait savoir que sa réaction consiste en des explications, même si souvent « *c'est une peine perdue* ».

A ABK TV, Marc Houeson entretient avec le public un rapport courtois et intelligent : « *On répond, on remercie, on présente des excuses, on rectifie, on promet, on s'améliorer* ».

Pour Kristelle Asek de STV : « *le public ne réagit pas sur leur chaine, mais je comprends les personnes qui réagissent négativement sur d'autres chaines TV* » dit-elle.

Prise en compte du public

Tableau 26 : Prise en compte réactions du public

Oui	Non	Sans avis
2	3	1

Parmi nos six responsables des programmes, 1 est sans avis (Vision 4 TV), deux tiennent compte des réactions du public (Canal 2 et ABK et trois chaînes répondent non à notre préoccupation à ce niveau, à savoir : DBS TV, STV et la CRTV télé.

Marc Houessou relève qu'ils prennent note des réactions du public, les analysant et apporte des solutions. L'intérêt de ne pas rester insensible à toute réaction des téléspectateurs se justifie selon Carole Yemelong « *au fait que le ressenti peut amener à boycotter nos programmes, d'où plus de vigilance dans la censure* ».

Média et évolution des mentalités

Tableau 27 : Média et évolution des mentalités

Oui	Non		Pas claire
3	2		1

Trois personnes pensent que les médias ont un rôle majeur à jouer dans l'évolution des mentalités dans l'acceptation de l'homosexualité. Pour Philip Sotehde DBS TV, *« le fait que certains médias locaux diffusent surement certaines personnes qui acceptent l'homosexualité »*. Louise Mboulé Epoke affirme que ce n'est pas le cas ; pour elle : *« les médias locaux ont une conception camerounaise de l'homosexualité »*.

« Cette pratique ne peut pas prospérer » déclare Marc Houessou d'ABK TV, qui va plus loin dans ses déclarations et dit : *« même si c'était le cas (que les médias jouent un rôle dans l'évolution des mentalités locales), je ne m'y associerai pas et d'avantage pas le média que j'ai l'honneur de diriger »*.

Liberté des médias

Tableau 28 : liberté des médias

Oui	Non	Pas claire/ sans avis
2	3	1

Deux responsables affirment que les médias locaux sont libres. Il s'agit de la CRTV télé (télévision politique) et Vision 4 (chaîne privée basée à Yaoundé (capitale du Cameroun)).

Trois chaînes privées (STV, Canal2 international et ABK TV pensent qu'il y a des éléments qui obstruent la liberté des médias. C'est par exemple pour Carole Yemelongde Canal 2 international, qui note : *« la crainte du public »*. Louise Mboulé Epokede Vision 4 TV dit ce qu'il faut pour rester

libre : *« nous sommes libres, tout dépend de notre ligne éditoriale qui ne transige pas face à cette pratique ».*

Pour Philip Soteh, il s'agit de : *« respecter notre culture et nos lois qui n'acceptent pas l'homosexualité ».* Ainsi pour lui, liberté de diffuser ou pas, on doit rester au respect des valeurs culturelles et légales du pays.

Résistance des séries ?

Tableau 29 : résistance en diffusant

Oui	Non	Pas claire /sans avis
2	2	2

A la question de savoir si diffuser une série avec des personnages homosexuels peut-être une forme de résistance face aux autorités et aux homophobes, on assiste à un équilibre des répondants. Deux répondants disent oui, deux affirment le contraire et deux autres ne répondent pas à la question.

Marc Houessou déclare : *« qu'il s'agit plus d'une résistance, mais d'une stupidité ».* Pour Carole Yemelong, *« le but premier n'est pas de faire l'apologie de l'homosexualité : non, pas d'idéologie derrière, le but premier dans le choix de la série n'étant pas le caractère homosexuel des acteurs ».*

Philip Soteh considère qu'il y a une forme de résistance parce que l'Etat n'est pas assez ferme sur la question au vu des séries qui sont diffusées.

Stratégies de programmation

Chaque chaîne a sa logique de programmation des séries. A Vision 4 TV, *« ça dépend de notre ligne éditoriale, de la loi en vigueur et du respect que nous avons pour nos téléspectateurs et annonceurs »* déclare Louise Mboule Epoke.

A Canal 2 International, on a décidé de miser sur les productions locales affirme Carole Yemelong : *« en fait de plus en plus de producteurs*

locaux font faire la promotion de la série locale, ainsi 3 séries locales pour une série étrangère ». Même son de cloche à la CRTV où la priorité est aux fictions locales, africaines et de l'univers culturel africain ; à ABK TV, deux éléments sont pris en considération : « les séries se programment en fonction de la cible et surtout en tenant compte de la rentabilité ».

Pour Philip Soteh de DBS TV, « *le fait que certaines chaînes programment des séries étrangères avec personnages homosexuels obéit à une stratégie d'encourager sa pratique parce que les séries sont diffusées en prime time et personne ne se plaint* ».

Crainte d'une censure

Tableau 30 : pour une censure administrative

Oui	Non	Sans avis/ Pas claire
3	2	1

Trois responsables craignent une censure des autorités administratives. S'ils venaient à diffuser des séries objet de cette étude. Pour Carole Yemelong de Canal 2 international déclare que *la censure administrative pourrait intervenir parce qu'on peut nous poursuivre pour apologie ou promotion de l'homosexualité* ».

Et pour éviter ce scénario, Louise Mboule de Vision 4 TV qui a répondu non, affirme : « *étant une télévision citoyenne, nous respectons les lois de la république. Nous ne fonctionnerons donc pas en terme de peur* ».

Autocensure ?

Tableau 31 : Autocensure

Oui	Non	Pas claire / sans avis
6	/	/

Tous les six responsables pratiquent de l'autocensure en sélectionnant les séries qui ne vont pas les attirer les foudres des autorités locales, et dans une certaine mesure d'une grande partie de leur public.

Pour Marc Houessou, sans autocensure, *« on ne saurait être professionnel »*. Carole Yemelongse sent libre dans son travail, mais elle doit *« censurer toutes les scènes qui sont très osées, même les scènes entre homosexuels »*. En résumé, tous font de l'autocensure.

Vigilance des autorités

Tableau 32 : vigilance des autorités

Oui	Non	Sans avis / Pas claire
3	1	2

« Les autorités sont au courant de toutes les diffusions faites sur le territoire car il existe une cellule veille au ministère de la communication » : déclare Louise Mboulé Epoke.

Philip Soteh lui, il pense que les autorités sont informées et que ces diffusions *« font plaisir à certaines autorités. Elles ne sauraient prétendre le contraire, sinon elles font semblant d'ignorer la croissance de la diffusion desdites séries »*.

Quant à Marc Houessou, il remet en question cette croissance de la diffusion des séries *« à caractère homo est à mettre en doute. Il ne nous est pas parvenu le constat selon lequel il y avait une croissance à ce sujet »*. Et pourtant pour Carole Yemelong, *« la surveillance n'est pas organisée d'où elle leur échappe »*.

Vision de l'Etat et l'article 347 bis

Vu qu'il s'agit de donner son avis sur la vision réelle des pouvoirs publics par rapport à l'article 347 bis du code pénal qui condamne l'homosexualité, il s'est avéré difficile de quantifier les points de vue. Pour Marc Houessou, la loi c'est la loi et elle devrait être respectée.

Selon Louise Mboulé Epoke, « *l'Etat est fortement contre cette pratique. Mais elle ne persécute pas les auteurs et utilise la pédagogie pour que cela ne passe pas. L'Etat condamne et n'est pas prêt à évoluer sur cette question. L'Etat est très conservateur* ». Pour sa part, Philip Soteh considère que « *la loi doit être simplement respectée et l'homosexualité disparaître* »

Obligation d'adopter l'homosexualité

Tableau 33 : obligation d'adoption l'homosexualité

Oui	Non	Pas claire
/	6	/

Les six répondants sont catégoriques, il n'est pas question par le Cameroun d'adopter une culture où on accepte et respecte l'homosexualité. Pour Philip Soteh, « *c'est religieusement une abomination et un suicide culturel si le pays venait à être clément avec les homosexuels* ».

Marc Houessou lui parle « *de la plus grande aberration jamais connue au Cameroun* » si les mentalités évoluent dans le sens d'une acception de l'homosexualité. Les trois autres répondants disent non sans donner plus de détails.

Voter, est-ce renoncer ?

Tableau 34 : vote

Oui	Non	Pas claire /sans avis
4	1	1

Quatre sont pour ne pas voter une loi dépénalisant l'homosexualité. Le faire serait pour eux, une façon de renoncer aux valeurs culturelles ancestrales et africaines. A ce propos, Louise Mboulé Epoke dit : « *bien sûr l'adoption de la loi sur l'homosexualité serait indubitablement une renonciation à nos valeurs culturelles* » car ces dernières selon Kristelle Asek ne sauraient marcher de pair avec l'homosexualité.

Philip Soteh dit qu'on ne devrait même pas penser à dépénaliser un jour l'homosexualité. Pour Carole Yemelong, *« il faudra y penser car l'orientation sexuelle n'est pas liée à la tradition »*.

Pour ou contre les homophobes ?

Tableau 35 : pour ou contre les homophobes

Oui	Non	Pas claire /sans avis
1	1	4

Ici, on a deux avis clairement exprimés contre quatre qui sont sans avis ou ne se prononce pas en faveur d'un oui ou d'un non. Pour Marc Houessou (oui) *« ils (les homophobes/ n'ont pastort »*. Tandis que Carole Yemelong c'est un non. Elle est contre toute homophobie.

Louise Mboulé Epoke fait savoir qu'il y a *« d'autres moyens plus efficace de combattre le phénomène que de tenir les propos homophobes sur le net ? »*. Qui d'après Philip Soteh *« un moyen de lavage de cervelle permettant à l'homosexualité de gagner du terrain »*.

Ambiguïté ?

Tableau 36 : Ambiguïté ?

Oui	Non	Pas claire /sans avis
2	2	2

Carole Yemelong et Philip Soteh trouvent que c'est une situation ambiguë d'être la cible de certains téléspectateurs qui réagissent souvent durement à la suite de la diffusion des séries avec des scènes que le public décrie.

Louise Mboulé Epoke relève pour sa part, comprendre les réactions du public si jamais par inadvertance, Vision 4 TV venait à diffuser ces séries.

Majorité pour ou contre l'homosexualité

Tableau 37 : majorité pour ou contre l'homosexualité

Oui	Non	Pas claire /sans avis
5	/	1

Cinq sur six considèrent que la majorité des camerounais soutiennent l'article 347 bis du code pénal qui pénalise l'homosexualité. Pour Louise Mboule Epoke, « *il suffit de les lire ou de les écouter sur ce sujet* ». Des propos que confirment Philip Soteh, qui est convaincu qu'une « *large majorité de camerounais est contre l'homosexualité* » mais il ajoute : « *avoir peur du rôle que les médias peuvent jouer pour influencer le public en continuant la diffusion des séries avec des personnages homosexuels* ».

5.2 Interprétations

En parcourant la présentation des répondants, on se rend compte qu'ils ont à la base une formation de journaliste. Ils ont été sur le terrain, ils ont pratiqué le métier comme reporter et présentateur d'émissions. Ils viennent de la radio, la presse écrite, mais également de la télévision où ils ont gravi toutes les marches pour se retrouver responsables des programmes.

Nous aurons pu observer qu'au niveau de l'ancienneté au poste, les expériences des uns et des autres varient. Mais les réponses plus tard aux questions centrales de ce travail ne changeaient véritablement pas. Les responsables des programmes dans leur majorité (5 sur 6) ne sont pas indépendants.

Leur service est rattaché à la direction générale qui définit la ligne éditoriale de la chaîne et eux ; ils sont chargés de la mise en application de la vision de leur hiérarchie. Ainsi les fonctions d'achats et de production des séries sont guidées par ce souci de ne pas s'éloigner de la voie tracée par le directeur général de l'entreprise.

Etant nommé par le directeur général de la chaîne, il est difficile d'être autonome. Seule la chaîne ABK TV fait l'exception, on y constate un cumul de fonctions. Mais plus tard dans sa posture lors des réponses à certaines questions, il apparaît évident qu'une fois qu'un responsable de programme sera nommé, il devra suivre les consignes de son directeur général Marc Houessou (positions mentionnées dans la partie analyse des entretiens 5.1).

Parlant du type de séries, l'on constate que les fictions locales sont de plus en plus à l'antenne. Au lancement de la plupart de ces chaînes, les séries étrangères occupaient une place de choix dans leur grille de programme. La tolérance est inversée depuis quelques années avec la montée et la présence des producteurs locaux qui alimentent les chaînes de télévision avec leurs séries.

Nous avons également pu remarquer que presque tous les genres de séries sont diffusés, peu importe qu'elles soient locales ou étrangères. Ça va du romantique à la comédie, en passant par le dramatique ou policier et bien d'autres. Mais le principal au niveau des fictions locales tourne autour des drames, décrivant les réalités du pays ou du continent africain.

En ce qui concerne le visionnage des séries avant leur diffusion, personne ne se ne court le risque à ne pas le faire. Tout passage à l'antenne dépend strictement de l'aval du responsable des programmes. Et l'obtention de ce visa de diffusion est conditionnée par la vérification stricte du contenu.

Cette vérification conduit à ce que certaines séries ou des séries entières soient connectées par les responsables des programmes. Ici, la censure est faite soit par nos répondants, soit par les producteurs locaux qui savent qu'ils ne seront pas diffusés s'ils venaient à avoir des scènes, considérées comme « osées » ou « décriées ».

Au niveau de l'article 347 bis du code pénal camerounais, l'on observe qu'elle est bien présente dans l'esprit des uns et des autres dans l'exercice de leur fonction. Personne ne l'ignore et ne souhaiterait être poursuivi

« *pour apologie à l'homosexualité* » comme le disait Carole Yemelong de Canal 2 International.

Il ressort que si les chaînes internationales à travers le satellite ou le câble distribution diffusent tout type de séries, les chaînes locales ne peuvent pas se permettre cette liberté et évitent toute prise de risque en censurant tout ce qui pourrait avoir trait à l'homosexualité. Cette mesure ne les met pas toujours à l'abri des foudres de certains téléspectateurs qui réagissent parfois violemment avec des « propos homophobes » car pour certains répondants, l'homosexualité est inacceptable, culturellement comme sur le plan religieux.

Certains trouvent le sujet tellement tabou qu'il n'est même pas abordé en interne comme tout sujet de discussion. Parler d'homosexualité dans ce cadre équivaut soit à l'encourager, soit à être soi-même homosexuel. Dans les rédactions ou sur les plateaux d'émissions, le sujet ne sera évoqué que pour condamner ou lorsque les procès des présumés homosexuels ont lieu. En dehors de ces cadres, il est très risqué de s'aventurer à faire un reportage ou le thème d'une émission neutre ou pour l'homosexualité.

Pour éviter toute polémique en interne ou fuir les foudres d'une partie du public, les responsables des programmes prennent des dispositions à travers la censure ou en choisissant des séries où il serait difficile de faire allusion à l'homosexualité, même de manière superficielle. C'est la tolérance zéro qui y est appliquée, même pour les scènes hétéros considérées comme « osées ».

Ces dispositions de censure en triant les séries ne sont pas une forme de pression du public, ni de l'autorité de contrôle qu'est le conseil national de la communication, ni encore moins celle du ministère de tutelle, à savoir celui de la communication. Il faudrait dire que diffuser ces séries décriées permettrait à l'organe de régulation de sévir, car ne pouvant pas naviguer à contre-courant de la position de son employeur qu'est l'Etat camerounais.

Parlant de paradoxe (qui d'être dans une situation où on pénalise l'homosexualité d'un côté et de l'autre côté, avoir la possibilité de filtrer les

séries avec personnages homosexuels), la majorité considère qu'il n'en est rien. Pourtant les chaînes étrangères diffusent ces séries et aucun contrôle ou une quelconque interdiction d'émettre sur le territoire n'a été servi à ces chaînes par les autorités locales.

En ce qui concerne la difficulté de travailler dans un tel environnement, pour la moitié : c'est un handicap. Pour l'autre moitié, la solution observée est : de ne pas programmer les séries pouvant fâcher leur hiérarchie, une partie du public, les autorités religieuses, traditionnelles et gouvernementales.

Au niveau de pouvoir diffuser des séries locales avec des personnages homosexuels, l'unanimité du non de nos répondants démontre que : personne ne va se risquer à s'attirer les foudres de certains acteurs de la société ; au vu du contexte local et de la culture qui fait déjà du sexe, de manière générale : un sujet tabou.

Une autre forme d'unanimité s'est dégagée sur le maintien de la loi actuelle qui criminalise les homosexuels. Les responsables des programmes considèrent que l'article 347 bis du code pénal camerounais évite à « cette chose contre nature » de gagner du terrain. Un avis que ne partage pas Carole Yemelong qui opte pour la dépénalisation.

Une probable dépénalisation qui n'est pas pour demain au vu des propos des uns et des autres qui vivent les réalités du pays. Ils permettent de mesurer ou du moins d'avoir une idée de la tendance des opinions des populations à propos de ce sujet.

Sur le point impact de ces séries sur leur perception ou acception de l'homosexualité, on observe que ces derniers sont sans incidence sur leurs points de vue et la question qui pourrait jaillir est de savoir : si ces séries sont sans incidence, pourquoi ne pas les diffuser et laisser le public et chacun être seul juge ? Ou alors ces séries ont réellement un impact d'où leur censure ?

En fait, il ressort des entretiens que les mentalités ont évolué pour un grand nombre de citoyens, depuis que ces derniers ont accès à la télévision satellitaire et surtout à internet. Ces expositions aux médias étrangers, malgré l'absence des séries « décriées » sur les chaînes locales conduisent les internautes à réagir de temps en temps en manifestant leur soutien ou leur colère à l'endroit de certains programmes diffusés.

On constate que les responsables des programmes sont très prudents dans la conception de leur grille de programme et évitent au maximum toute confrontation ou sujet polémique avec leur audience. On se rend compte dans l'évolution des entretiens que plaire à la majorité est une stratégie des chaînes locales qui cherchent à éviter tout échange sur l'homosexualité ; et pourtant les médias pourraient ouvrir le débat sur le sujet en le rendant déjà moins tabou, entraînant ainsi une meilleure compréhension et acception d'une orientation sexuelle. Mais sont-ils (les médias) libres d'engager ce combat ? Ont-ils les moyens pour résister à la pression des pouvoirs publics ? Ces questions et bien d'autres montrent que la crainte du public et surtout l'éventualité d'une fermeture de la chaîne (du fait que la majorité opère avec des licences provisoires ou sous système de « tolérance administrative », c'est-à-dire émet sans véritable licence de fonctionnement) sont bien présentes à l'esprit de nos répondants.

Personne n'ose défier l'autorité de tutelle en diffusant ces séries et pourtant des chaînes telles que Novelas TV le font avec du contenu assez explicites et « osées » ou certaines telenovelas sud-américaines que l'on retrouve de temps en temps sur la chaîne Canal 2 international et à une certaine époque sur la CRTV Télé.

On note que les stratégies de programmation tiennent compte du contexte local et évite au maximum de suivre ce qui est considéré comme la « culture occidentale ». A ce propos, un accent est mis sur les fictions produites aux couleurs locales. Cette stratégie permet non seulement de contester le public, mais surtout d'éviter tout bras de fer avec l'administration publique.

L'autocensure apparaît comme le moyen idéal de contournement des difficultés à venir et tous les 6 répondants opèrent des choix et l'autocensure reste un élément important dans leur travail. Dans leur majorité, ils trouvent que la connaissance de la diffusion des séries télé échappe à la vigilance des autorités et la question que l'on pourrait se poser est celle de savoir : pourquoi ne pas en profiter ? On saisit cette brèche pour diffuser les séries, peu importe le genre comme le font d'autres chaînes, notamment étrangères.

Du point de vue de certains, la loi est dure, mais elle doit être appliquée. D'autres considèrent cette loi comme un épineux problème car pouvant les mener devant les barreaux, pour apologie de l'homosexualité s'ils venaient à diffuser des séries avec personnages homosexuels.

En jetant un regard sur les réponses à la question de savoir si : le Cameroun pouvait être obligé d'accepter et respecter le droit des homosexuels. On se rend compte que les responsables des programmes sont fermes et catégoriques sur la liberté des camerounais à maintenir l'article 347 bis du code pénal. En effet, pour eux, accepter cette pratique en la dépénalisant serait renoncé aux valeurs traditionnelles et culturelles africaines qui n'admettent pas l'homosexualité.

Une situation ambiguë pour certains et pas pour d'autres qui se retrouvent souvent être la cible de certains téléspectateurs ou internautes. D'après la tendance des répondants, on remarque que la majorité des camerounais est pour la punition des personnes homosexuelles. Cette impression provient de leurs échanges et de l'observation de l'environnement camerounais.

6. CONCLUSION

Dans une grande partie de l'Afrique, être homosexuel(le) est passible d'une peine de prison. Le monde et les mentalités évoluent et les personnages homosexuels font de plus en plus leur apparition dans les séries télévisées. Les questions qui ont alors jailli de notre esprit ont été celles: de comprendre le paradoxe qui pouvait être celui des responsables des programmes des chaînes de télévision au Cameroun ; où un article du code pénal condamne l'homosexualité en même temps que les populations ont accès aux séries, où les homosexuels vivent en toute liberté leur orientation sexuelle. Ce qui a conduit à la problématique de savoir comment les responsables des programmes de chaînes locales vivent ce paradoxe ?

Pour apporter des éléments de réponses à cette problématique, le choix a été porté sur une méthodologie qualitative au vu du corpus. Ceci s'est opéré à partir des entretiens semi-directifs avec six directeurs des programmes. L'objectif était de recueillir le maximum d'informations et pour cela, 41 questions ont été posées à ces derniers. La taille de notre corpus ne nous permet pas de généraliser les points de vue de tous les responsables des programmes, des journalistes ou encore moins de la population camerounaise de manière générale. Mais cette étude offre au moins la possibilité de pouvoir ressortir les tendances et par ricochet, de pouvoir faire une estimation à plus grande échelle.

Au départ, nous sommes partis sur la base que les directrices et les directeurs des programmes ne diffusaient pas les séries avec du contenu où les scènes homosexuelles par crainte de la loi locale, pour éviter soi-disant la pratique de l'homosexualité. Les résultats de l'analyse des entretiens ont confirmé notre hypothèse générale (des directeurs et directrices des services des programmes des chaînes de télévision camerounaises ne diffusent pas des séries avec du contenu ou scène homosexuelle par crainte de la loi locale interdisant la pratique de l'homosexualité).

L'analyse a démontré que tous connaissent l'article 347 bis du code pénal et pratiquent l'autocensure des séries ; pour éviter de diffuser tout élément qui

pourrait associer leur chaîne à une forme de promotion ou de vulgarisation de l'homosexualité.

En effet, la connaissance et la prise en compte de cette loi ne permet pas aux médias de jouer leur rôle éducatif. Un rôle qui pourrait mener à une ouverture d'esprit et une acception de l'autre qui est différent de moi, à cause de ses préférences sexuelles. Cette posture valide l'hypothèse secondaire à savoir que : c'est un paradoxe pour nos répondants d'être pris entre la montée des séries et une loi qui les limite dans leur travail. Néanmoins, il est à souligner que les responsables des programmes ont affirmé ne pas trouver la situation paradoxale, mais l'analyse des entretiens permet de conclure au contraire de leurs propos. Il se dégage qu'il y a bel et bien une pression, soit elle est invisible, qui pèse sur leurs épaules, notamment des autorités publiques qui ont adopté en 2016, ce code dont l'ancien texte sur l'homosexualité datant des années 70. Lors de sa révision, en 2016, le gouvernement aurait pu introduire une proposition visant à dépénaliser l'homosexualité.

Cependant notre travail a permis de voir les chaînes de télévision qui jouissent d'une certaine liberté et sont rarement rappelées à l'ordre par le conseil national de la communication ou le ministère de la communication. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que la ligne éditoriale soit définie par la direction générale de ces entreprises ; qui ont optées de ne pas aborder des sujets sensibles comme par exemple : l'homosexualité.

L'homosexualité étant un délit, on peut comprendre ou expliquer l'attitude des 2 responsables de programmes de LTM TV et d'Equinoxe TV, qui ont refusé de répondre à nos questions. On peut également comprendre que la discrimination n'est pas seulement issue des lois mais elle provient aussi des hommes. Au cours des entretiens, certaines questions n'ont pas été répondues ou alors des réponses vagues ont été fournies ; de peur de prendre clairement position.

Cette étude permet de voir une minorité homophile malgré le poids culturel et religieux. Cette minorité a défaut de défendre la présence des

homosexuels dans les séries, les tolère et comprendrait une décriminalisation de l'homosexualité au nom de la liberté de tout un chacun, de disposer de son corps comme il/ elle l'entend. Ce travail a également permis de voir se dégager une majorité « homophobe » pour diverses raisons. D'abord, le point culturel et traditionnel, ensuite le cadre légal et religieux, mais surtout le dogmatisme hétérosexiste qui « *dispose que l'hétérosexualité est l'unique forme de sexualité* » (Ngono 2007 :47).

Ceci amène à se demander si l'homophobie de l'Etat est étroitement liée à l'homophobie populaire ? Les médias à travers les fictions peuvent-ils contribuer à l'évolution des mentalités ? De Larocque invite à la réflexion en affirmant : « *les idées reçues sur les homosexuels sont le fruit de cette stigmatisation permanente, de cette ignorance due au tabou qui perdure depuis des millénaires. S'interroger sur ces idées reçues, c'est accepter de sortir de cette lutte contre l'affirmation et la répression et repenser la société afin que chacun y trouve sa place* ». (De Larocque, 2003, 11)

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages sur la méthodologie

- BLANCHET, A. et GOTMAN, A., *l'enquête et ses méthodes, l'entretien*, que sais-je, P.U.F, 1992.
- BLANCHET, A. et GOTMAN A. (Dr F. De SINGLY), *l'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Collection Sociologie, Numéro 128, Ed. Nathan, Paris, 2001.
- BERTHAUX, D., (1997) *Les récits de vie*, Ed Nathan, Paris.
- DEMAZIERE D. et DUBAR C., (1997) *Analyser les entretiens biographiques, l'exemple de récits d'insertion*, Collection Essais et recherche, Sciences humaines, Ed Nathan, Paris,
- DE SINGLY, F., (1992) *l'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Ed. Nathan, Paris,
- De KETELE J. M et X. ROGIERS., (2006) *Méthodologie du recueil d'informations*, De Boeck, Bruxelles.
- KAUFMAN, J-C, (2007) *l'entretien compréhensif*, collection 128, Armand Colin, Paris,
- BARDIN L., (2003). *l'analyse du contenu*, P.U.F., Paris,

Ouvrages scientifiques

Borillo, D., (2001) *L'homophobie*, PUF. , Paris,

Cornu, D., (2009) « *Journalisme et Vérité, l'éthique de l'information au défi du changement médiatique*, Ed, Labor et Fides, Grèce

CHARAUDEAU, P., (2005) *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, INA-De Boeck, coll. « Médias recherches, Paris-Bruxelles,

CHAPMAN, R. & RUTHERFORD, J. (EDS.), (1988) *Male Order: Unwrapping Masculinity*, Lawrence & Wishart. London,

SPENCER, C., (1998) *Histoire de l'homosexualité : de l'Antiquité à nos jours*, Le Pré aux Clercs., Paris,

Articles

Andrzejewski, C, (2016) « Cameroun-Homo à mort », Paris Match, semaine du 28 avril au 3 mai 2016,

Awondo, P., (2012) « Médias, politique et homosexualité au Cameroun. Retour sur la construction d'une controverse », Politique africaine 2012/2 (N° 126),

Banegas, A « Un demandeur d'asile témoigne de son enfer au Cameroun »

<http://yagg.com/2010/08/07/un-demandeur-dasile-temoigne-de-son-enfer-au-cameroun/>

consulté le 26 mars 2018

BAMBOU, F., (2006) « Homosexualité : le grand piège », *Nouvelle Expression*, 1^{er} février 2006 : 5.

BOULAGA F. E., « L'homosexualité au Cameroun : problème politique », *Terroirs*,

BATONGUE, A., (2006) « La Lettre : Homosexualité », *Mutations*, 1^{er} février 2006 : 8.

DOO BELL, J., (2006) « Homosexuels de la République : vers des procès retentissants », *Le Messager*, 9 février 2006 : 7.

KAMGUIA, E., (2006) « Paradoxe : quand le chien mord son maître », *Nouvelle Expression*, 1^{er} février 2006 : 6.

Lado, L., (2011) « l'homophobie populaire au Cameroun » Cahier d'études africaines (en ligne), 204/2011, mise en ligne le 06 janvier 2014, consulté le 26 mars 2018. URL : <http://journals.openedition/etudes-africaines/1895> du pays.

.NGOMO P.-A., (2007) « L'hétérosexisme comme moralisme : défense de l'autonomie sexuelle », *Terroirs*,

Rapport

DERINÖZ, S., (2013). *La représentation de l'homosexualité dans les médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, CSA-FWB, consulté le 03 Aout 2018

Mémoire

Sovet A-V., (2015), *La représentation de l'homosexualité dans la publicité en Belgique : un enjeu économique, corporate et sociétal. Analyse des discours des consommateurs hétérosexuels et homosexuels belges*, promotrice Sarah Sépulchre, Université catholique de Louvain.

Webographie

- « Loi N°2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal »
([https : www.prc.cm/fr/multimedia/documents/4722-loi-2016-007-du-12-juillet-2016-portant-code-penal-fr](https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/4722-loi-2016-007-du-12-juillet-2016-portant-code-penal-fr)), sur www.prc.cm (consulté le 5 février 2018).
- (<http://yagg.com/2010/08/07/un-demandeur-dasile-temoigne-de-son-enfer-au-cameroun/2/>), sur www.yagg.com, 7 août 2010 (consulté le 16 janvier 2018).
- [http : www.cameroun24.net/ ?pg=pag&ppg=15&pp=15&id=28](http://www.cameroun24.net/?pg=pag&ppg=15&pp=15&id=28) (consulté le 16 janvier 2018)

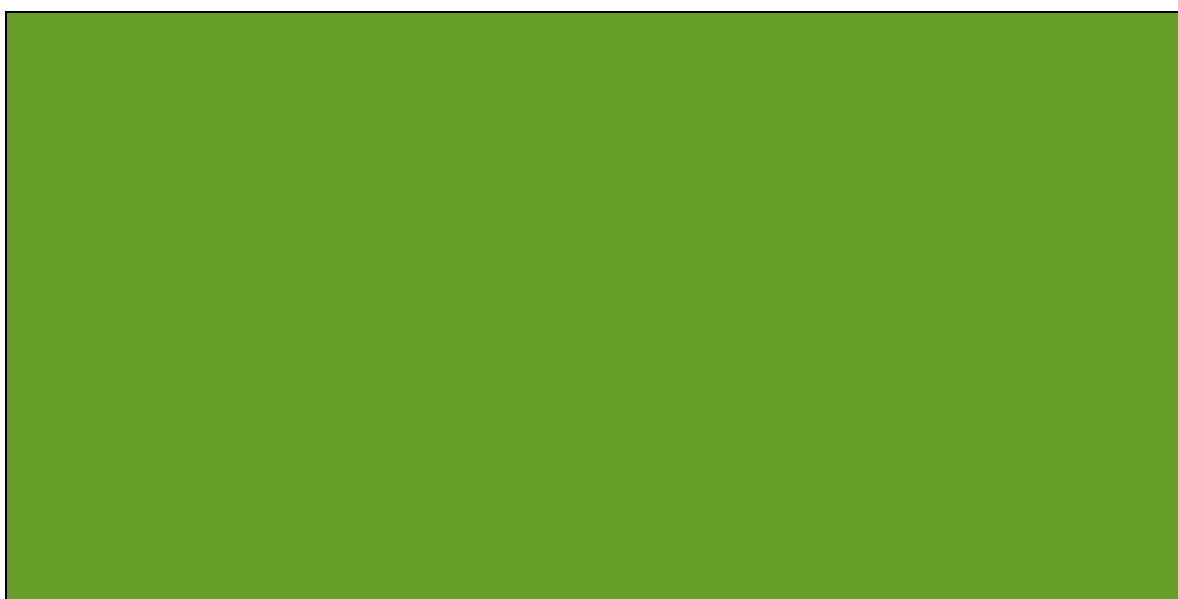
Résumé

Au Cameroun, l'on peut être interpellé pour homosexualité car une loi condamne sa pratique. Pourtant on retrouve de plus en plus des personnages homosexuels dans les séries qui sont vues par les populations locales à travers les télévisions étrangères ou la câblodistribution. Comment justifier ce paradoxe ? Des entretiens ont été menés avec des responsables des programmes des chaînes de télévisions Camerounaises, pour mieux comprendre ce phénomène.

Mots clés : homosexualité, médias, séries télés, code pénal, paradoxe, Cameroun

Ruelle de la Lanterne Magique 14, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

www.uclouvain.be/comu



ANNEXE DU MEMOIRE

HOMOSEXUALITÉ ET SÉRIES TÉLÉVISÉES ENTRE INTERDICTION ET DIFFUSION : ÉTUDE DE CAS DU PARADOXE DES CHAINES DE TÉLÉVISION AU CAMEROUN

Annexe 1 : Questionnaires

**Annexe 2 : Marc HOUESSOU, coach auteur formateur, Directeur Général du
Groupe ABK (ABK TV, ABK Radio, ABK Production)**

**Annexe 3: Kristelle ASEK Programm's Assistant / Advertorial Journalist at
Spectrum Television (STV)**

Annexe 4 : Carole YEMELONG, Journaliste, depuis 15 ans

Annexe 5 : Philip SOTEH, Programmes Manager DBS, Douala

Annexe 6 : Emmanuel MBEDE /Directeur de l'Antenne CRTV

**Annexe 7 : Louise MBOULE EPOKE /Directrice des programmes de Vision 4
TV**

Grille d'entretien (Marc HOUESSOU / ABK TV, ABK Radio, ABK Production).

Présentation de l'entretien

Guide d'entretien sur le mémoire de fin de Master à l'Ecole de Communication de l'Université Catholique de Louvain intitulé :

« *Homosexualité et séries télévisées entre interdiction et diffusion : étude de cas du paradoxe des chaînes de télévision au Cameroun* ».

Présenté par : Michel NJANKOU,

Sous l'encadrement du Professeur : **Sarah Sépulchre.**

- 1- Pouvez-vous brièvement vous présenter ?
- 2- Depuis quand occupez-vous le poste de responsable/chef/directeur des programmes de votre chaîne ?
- 3- En quoi consistent vos fonctions de responsable/chef/directeur des programmes ?
- 4- Votre service est-il autonome ou dépend-il d'une autre hiérarchie ?
- 5- Parlons à présent des séries télévisées ? quelles sont les types de séries que vous diffusez (locales/étrangères) ?
- 6- Plus précisément quels genres : romantique, policière, dramatique...
- 7- Visionnez-vous une série avant sa diffusion sur vos antennes ?
- 8- Est-ce qu'il vous arrive de censurer certaines scènes à votre niveau ou une scène toute entière en supposant que vous visionnez d'abord les épisodes des séries ?
- 9- L'article 347 bis du Code pénal du Cameroun « l'homosexualité y est proscrite, connaissez-vous cette loi ?
- 10- On retrouve des homosexuels dans certaines séries et films diffusés localement, qu'en pensez-vous ?
- 11- Sur les réseaux sociaux, certains intervenants réagissent souvent violemment après la diffusion de certaines scènes de sexe entre homosexuels. Quelle est votre réaction à ce sujet ?
- 12- Avez-vous souvent eu en interne les remarques à ce sujet ?

- 13-Et en externe, avez-vous eu des pressions ou remarque du public (téléspectateurs, ou citoyen lambda)
- 14- Qu'en est-il du conseil national de la communication ?
- 15- Et celle des autorités publiques (à travers les responsables du ministère de tutelle à savoir de la communication ?
- 16-En tant que responsable des programmes d'un côté et de l'autre côté la loi interdisant l'homosexualité, n'êtes-vous pas pris entre deux feux à savoir diffuser les séries peu importe les scènes de sexe entre homosexuelles et cette loi ?
- 17- Vivez-vous une sorte de tensions entre diffuser une série ou ne pas diffuser dans le contexte local ?
- 18- Est-ce que la diffusion des séries fait débat au sein de votre chaine parmi les employés ?
- 19-On retrouve des personnes homosexuelles dans les séries comme Dynastie et Grey's Anatomy qui ont été diffusées sur la chaine de télévision nationale ou bien sur des chaines de télévision étrangère telle que TF1 et qui sont reçues dans plein de foyers camerounais, n'y a-t-il pas là un paradoxe ?
- 20-La présence des personnes homosexuelles dans les séries qui sont diffusées sur l'espace camerounais est-elle une difficulté ou l'une des difficultés de votre travail ?
- 21-Les producteurs locaux, s'ils avaient des personnes homosexuelles avec de scènes qui vont avec, les diffuseriez-vous ?
- 22-À titre personnel, êtes-vous pour la dépénalisation de l'homosexualité ou pour le maintien de la loi actuelle ?
- 23-Pensez-vous qu'on pourra arriver à une dépénalisation de d'ici peu vu que certaines séries étrangères de nos jours ou films ont de plus en plus de personnes homos ?
- 24- À votre avis, ces séries ont-elles un impact sur votre perception ou acceptation de l'homosexualité ?
- 25-Pensez-vous que les mentalités ont évolué vu qu'un grand nombre de citoyens ont accès à la télévision ou à internet ?
- 26-Avez-vous souvent enregistré des réactions des téléspectateurs sur votre page facebook, (en fait si vous en avez une) ou site Web ; Quelles sont-elles ?
- 27-Comment réagissez-vous à ces réactions du public ?

- 28-Tenez-vous compte de ces réactions ou elles sont sans réel incidence ?
- 29-Pensez-vous que les médias locaux puissent jouer un rôle dans l'évolution des mentalités sur la question d'homosexualité ?
- 30-Pensez-vous que les médias soient libres, sans aucune crainte ni pression pour diffuser tant de contenus y compris les séries avec les personnages homosexuels ?
- 31-Est-ce une forme de résistance face à celle-là en diffusion du contenu homosexuel ?
- 32-Quelle est la stratégie de programmation en matière de série TV ?
- 33-Avez-vous peur d'une contrainte ou d'une censure administrative concernant la diffusion de séries, objet de cette étude ?
- 34-Êtes-vous libre de diffuser tout ce que vous voulez ou à votre niveau vous faites une sorte de sélection ou d'autocensure ?
- 35-Trouvez-vous que la croissance de la diffusion des séries de télé à scène homo échappe à la vigilance des autorités ou pensez-vous qu'ils soient au courant de cela ?
- 36- Et s'il en a ainsi que pouvez-vous dire ? sur la vision réelle de l'état et la loi par rapport à l'homo pour ce pays ?
- 37-Croyez-vous que ce soit une obligation que le Cameroun adopte automatiquement la culture de l'homosexualité ?
- 38- Selon vous, trouvez-vous que voter la loi pour l'homo est une renonciation aux valeurs culturelles nationales voir valeurs culturelles africaine/ancestrale ?
- 39-Êtes-vous avec ou contre ceux qui ont des propos homophobes sur des réseaux sociaux ?
- 40-Est-ce une situation ambiguë selon vous d'être la cible de certains téléspectateurs à la suite de la diffusion de ces séries avec ces scènes "décriées" ?
- 41-Avez-vous l'impression ou le sentiment que l'interdiction ou la pénalisation soit soutenue par une majorité des Camerounais/ téléspectateurs ?

FIN DE L'ENTRETIEN.

Je vous remercie, Madame/Monsieur de m'avoir accordé cet échange.

Passez une très bonne journée/après-midi/soirée et aurevoir.

Grille d'entretien (Marc HOUESSOU / ABK TV, ABK Radio, ABK Production).

Présentation de l'entretien

Guide d'entretien sur le mémoire de fin de Master à l'Ecole de Communication de l'Université Catholique de Louvain intitulé :

« *Homosexualité et séries télévisées entre interdiction et diffusion : étude de cas du paradoxe des chaînes de télévision au Cameroun* ».

Présenté par : Michel NJANKOU,

Sous l'encadrement du Professeur : Sarah Sépulchre.

10-Pouvez-vous brièvement vous présenter ?

Marc HOUESSOU, coach auteur formateur, Directeur Général du Groupe ABK (ABK TV, ABK Radio, ABK Production)

11-Depuis quand occupez-vous le poste de responsable/chef/directeur des programmes de votre chaîne ?

Je suis Directeur Général d'ABK Group et concomitamment Directeur des programmes depuis un peu plus d'un an

12-En quoi consistent vos fonctions de responsable/chef/directeur des programmes ?

Je suis chargé de superviser, valider, orienter et harmoniser les différents services de l'entreprise (Groupe ABK). A ce titre, je définis la politique de gestion de l'entreprise et je supervise les productions de la chaîne.

13-Votre service est-il autonome ou dépend-il d'une autre hiérarchie ?

Il est totalement autonome, mon service !

14-Parlons à présent des séries télévisées ? quelles sont les types de séries que vous diffusez (locales/étrangères) ?

Nous diffusons en priorité les séries locales mais il nous arrive de mettre à l'antenne quelques rares fois des séries étrangères.

15-Plus précisément quels genres : romantique, policière, dramatique...

Tout y passe en fonction des cibles.

16-Visionnez-vous une série avant sa diffusion sur vos antennes ?

Il y a un comité qui s'assure de visionner les séries avant même que celles-ci ne soient validées.

- 17- Est-ce qu'il vous arrive de censurer certaines scènes à votre niveau ou une scène toute entière en supposant que vous visionnez d'abord les épisodes des séries ?

Très souvent !

- 18- L'article 347 bis du Code pénal du Cameroun « l'homosexualité y est proscrite, connaissez-vous cette loi ?

oui

- 12- On retrouve des homosexuels dans certaines séries et films diffusés localement, qu'en pensez-vous ?

Nous ne prenons pas le risque de diffuser des séries avec des scènes d'homosexualité. Cela est contraire à nos valeurs et à notre ligne éditoriale.

- 13- Sur les réseaux sociaux, certains intervenants réagissent souvent violemment après la diffusion de certaines scènes de sexe entre homosexuels. Quelle est votre réaction à ce sujet ?

Je crois que nous ne devons pas tolérer les scènes de sexe entre homosexuels sur la scène publique. J'approuve alors la désapprobation de ceux qui s'insurgent contre cet état de chose !

- 42- Avez-vous souvent eu en interne les remarques à ce sujet ?

Non jamais car la règle à ce sujet est sue par l'ensemble de l'équipe. Point n'est donc besoin que l'on vienne à en faire des débats inutiles.

- 43- Et en externe, avez-vous eu des pressions ou remarque du public (téléspectateurs, ou citoyen lambda)

Non

- 44- Qu'en est-il du conseil national de la communication ?

Le conseil national de la communication à mon avis à ce sujet est muet. Mais ce mutisme exprime fortement son attachement aux lois de la république.

- 45- Et celle des autorités publiques (à travers les responsables du ministère de tutelle à savoir de la communication ?

Il n'est pas exagéré de dire qu'il y a une pudeur qui entoure la question. Elle n'est pas autorisée, l'homosexualité !

- 46- En tant que responsable des programmes d'un côté et de l'autre côté la loi interdisant l'homosexualité, n'êtes-vous pas pris entre deux feux à savoir

diffuser les séries peu importe les scènes de sexe entre homosexuelles et cette loi ?

Nous nous conformons à la loi.

47- Vivez-vous une sorte de tensions entre diffuser une série ou ne pas diffuser dans le contexte local ?

Non pas vraiment

48- Est-ce que la diffusion des séries fait débat au sein de votre chaîne parmi les employés ?

Non

49- On retrouve des personnes homosexuelles dans les séries comme *Dynastie* et *Grey's Anatomy* qui ont été diffusées sur la chaîne de télévision nationale ou bien sur des chaînes de télévision étrangère telle que TF1 et qui sont reçues dans plein de foyers camerounais, n'y a-t-il pas là un paradoxe ?

Il ne me remonte pas le souvenir selon lequel il y ait des scènes de personnes homosexuelles dans le film.

50- La présence des personnes homosexuelles dans les séries qui sont diffusées sur l'espace camerounais est-elle une difficulté ou l'une des difficultés de votre travail ?

Les personnes homosexuelles ne posent pas de problème. En revanche, ce qui pourrait déranger ce sont les scènes homosexuelles.

51- Les producteurs locaux, s'ils avaient des personnes homosexuelles avec des scènes qui vont avec, les diffuseriez-vous ?

Non

52- À titre personnel, êtes-vous pour la dépénalisation de l'homosexualité ou pour le maintien de la loi actuelle ?

Je suis pour le maintien de la loi actuelle

53- Pensez-vous qu'on pourra arriver à une dépénalisation de d'ici peu vu que certaines séries étrangères de nos jours ou films ont de plus en plus de personnes homos ?

Il sera bien difficile d'arriver à une dépénalisation. Mais rien n'est moins sûr tant que la vie se prolonge.

54- À votre avis, ces séries ont-elles un impact sur votre perception ou acceptation de l'homosexualité ?

Non

55- Pensez-vous que les mentalités ont évolué vu qu'un grand nombre de citoyens ont accès à la télévision ou à internet ?

Oui

56-Avez-vous souvent enregistré des réactions des téléspectateurs sur votre page facebook, (en fait si vous en avez une) ou site Web ; Quelles sont-elles ?

Oui.

Les réactions sont de tous ordres. De la satisfaction jusqu'à la dépréciation d'un sujet. Tout y est.

57-Comment réagissez-vous à ces réactions du public ?

On entretient avec le public un rapport courtois et intelligent. On répond. On remercie. On présente des excuses. On rectifie. On promet. On s'améliore.

58-Tenez-vous compte de ces réactions ou elles sont sans réel incidence ?

On en prend acte. On analyse et on apporte des solutions.

59-Pensez-vous que les médias locaux puissent jouer un rôle dans l'évolution des mentalités sur la question d'homosexualité ?

Même si c'était le cas, je ne m'y associerai pas et davantage pas le média que j'ai l'honneur de diriger.

60-Pensez-vous que les médias soient libres, sans aucune crainte ni pression pour diffuser tant de contenus y compris les séries avec les personnages homosexuels ?

Ils ne sont pas libres

61-Est-ce une forme de résistance face à celle-là en diffusion du contenu homosexuel ?

Ca n'est pas une résistance, c'est une stupidité !

62-Quelle est la stratégie de programmation en matière de série TV ?

Les séries se programment en fonction de la cible et surtout en tenant compte de la rentabilité.

63-Avez-vous peur d'une contrainte ou d'une censure administrative concernant la diffusion de séries, objet de cette étude ?

Je reste ingambe

64-Êtes-vous libre de diffuser tout ce que vous voulez ou à votre niveau vous faites une sorte de sélection ou d'autocensure ?

Sans autocensure, on ne saurait être professionnel

65- Trouvez-vous que la croissance de la diffusion des séries de télé à scène homo échappe à la vigilance des autorités ou pensez-vous qu'ils soient au courant de cela ?

La croissance de la diffusion des séries à caractère homo est à mettre en doute. Il ne nous est pas parvenu le constat selon lequel il y aurait une croissance à ce sujet.

66- Et s'il en a ainsi que pouvez-vous **dire ?** sur la vision réelle de l'état et la loi par rapport à l'homo pour ce pays ?

Dura Lex, Sed Lex !

67- Croyez-vous que ce soit une obligation que le Cameroun adopte automatiquement la culture de l'homosexualité ?

Ce serait la plus grande aberration jamais comme au Cameroun

68- Selon vous, trouvez-vous que voter la loi pour l'homo est une renonciation aux valeurs culturelles nationales voir valeurs culturelles africaine/ancestrale ?

Oui

69- Êtes-vous avec ou contre ceux qui ont des propos homophobes sur des réseaux sociaux ?

Ils n'ont pas tort

70- Est-ce une situation ambiguë selon vous d'être la cible de certains téléspectateurs à la suite de la diffusion de ces séries avec ces scènes "décriées" ?

Non

71- Avez-vous l'impression ou le sentiment que l'interdiction ou la pénalisation soit soutenue par une majorité des Camerounais/ téléspectateurs ?

Oui

FIN DE L'ENTRETIEN.

Je vous remercie, Madame/Monsieur de m'avoir accordé cet échange.

Passez une très bonne journée/après-midi/soirée et aurevoir.

Grille d'entretien (Kristelle ASEK / STV)
Présentation de l'entretien

**Guide d'entretien sur le mémoire de fin de Master à l'Ecole de
Communication de l'Université Catholique de Louvain intitulé :**

**« Homosexualité et séries télévisées entre interdiction et diffusion : étude de
cas du paradoxe des chaînes de télévision au Cameroun ».**

Présenté par : Michel NJANKOU,

Sous l'encadrement du Professeur : **Sarah Sépulchre.**

1- Pouvez-vous brièvement vous présenter ?

**Kristelle ASEK Program's Assistant / Advertorial Journalist at
Spectrum Television (STV)**

2- Depuis quand occupez-vous le poste de responsable/chef/directeur des
programmes de votre chaîne ?

Depuis 11 ans,

Janvier 2007- 2018

3- En quoi consistent vos fonctions de responsable/chef/directeur des
programmes ?

- **Gestion de la grille journalière**
- **Visionnage du contenu de diffusion**

4- Votre service est-il autonome ou dépend-il d'une autre hiérarchie ?

Non, il dépend d'une hiérarchie

5- Parlons à présent des séries télévisées ? quelles sont les types de séries que
vous diffusez (locales/étrangères) ?

Locales et étrangères

6- Plus précisément quels genres : romantique, policière, dramatique...

Romantique – Dramatique - Éducative

7- Visionnez-vous une série avant sa diffusion sur vos antennes ?

Oui

- 8- Est-ce qu'il vous arrive de censurer certaines scènes à votre niveau ou une scène toute entière en supposant que vous visionnez d'abord les épisodes des séries?

Oui, censurer une série toute entière

- 9- L'article 347 bis du Code pénal du Cameroun « l'homosexualité y est proscrite, connaissez-vous cette loi ?

oui

- 14- On retrouve des homosexuels dans certaines séries et films diffusés localement, qu'en pensez-vous ?

R.A.S

- 15- Sur les réseaux sociaux, certains intervenants réagissent souvent violemment après la diffusion de certaines scènes de sexe entre homosexuels. Quelle est votre réaction à ce sujet ?

R.A.S

- 10- Avez-vous souvent eu en interne les remarques à ce sujet ?

Non puisque nous n'avons pas des séries avec ce sujet puisque nous visionnons d'abord des séries à notre niveau avant de la mettre à l'antenne.

- 11- Et en externe, avez-vous eu des pressions ou remarque du public (téléspectateurs, ou citoyen lambda)

Non

- 12- Qu'en est-il du conseil national de la communication ?

Non

- 13- Et celle des autorités publiques (à travers les responsables du ministère de tutelle à savoir de la communication ?

Non

- 14- En tant que responsable des programmes d'un côté et de l'autre côté la loi interdisant l'homosexualité, n'êtes-vous pas pris entre deux feux à savoir diffuser les séries peu importe les scènes de sexe entre homosexuelles et cette loi ?

Non

- 15- Vivez-vous une sorte de tensions entre diffuser une série ou ne pas diffuser dans le contexte local ?

Non

16- Est-ce que la diffusion des séries fait débat au sein de votre chaîne parmi les employés ?

Oui, souvent

17- On retrouve des personnes homosexuelles dans les séries comme *Dynastie* et *Grey's Anatomy* qui ont été diffusées sur la chaîne de télévision nationale ou bien sur des chaînes de télévision étrangère telle que TF1 et qui sont reçues dans plein de foyers camerounais, n'y a-t-il pas là un paradoxe ?

Oui, car la loi l'interdit. C'est un réel paradoxe.

18- La présence des personnes homosexuelles dans les séries qui sont diffusées sur l'espace camerounais est-elle une difficulté ou l'une des difficultés de votre travail ?

Non

19- Les producteurs locaux, s'ils avaient des personnes homosexuelles avec des scènes qui vont avec, les diffuseriez-vous ?

Non

20- À titre personnel, êtes-vous pour la dépénalisation de l'homosexualité ou pour le maintien de la loi actuelle ?

Non, je suis pour le maintien de la loi actuelle

21- Pensez-vous qu'on pourra arriver à une dépénalisation de d'ici peu vu que certaines séries étrangères de nos jours ou films ont de plus en plus de personnes homos ?

Non, car au Cameroun, les mentalités sont encore très fermées.

22- À votre avis, ces séries ont-elles un impact sur votre perception ou acceptation de l'homosexualité ?

Non, elles sont sans impact.

23- Pensez-vous que les mentalités ont évolué vu qu'un grand nombre de citoyens ont accès à la télévision ou à internet ?

Oui

24- Avez-vous souvent enregistré des réactions des téléspectateurs sur votre page facebook, (en fait si vous en avez une) ou site Web ; Quelles sont-elles ?

Non, car nous censurons tout en interne avant diffusion.

25- Comment réagissez-vous à ces réactions du public ?

Y a pas de réaction chez nous, mais je comprends les personnes qui réagissent négativement sur d'autres chaînes TV.

26- Tenez-vous compte de ces réactions ou elles sont sans réel incidence ?

Elles sont sans réelle incidence chez nous.

27-Pensez-vous que les médias locaux puissent jouer un rôle dans l'évolution des mentalités sur la question d'homosexualité ?

oui.

28-Pensez-vous que les médias soient libres, sans aucune crainte ni pression pour diffuser tant de contenus y compris les séries avec les personnages homosexuels ?

Non, la loi camerounaise condamne l'homosexualité.

29-Est-ce une forme de résistance face à celle-là en diffusion du contenu homosexuel ?

R.A.S

30-Quelle est la stratégie de programmation en matière de série TV ?

31-Avez-vous peur d'une contrainte ou d'une censure administrative concernant la diffusion de séries, objet de cette étude ?

Oui, d'où nos précautions.

32-Êtes-vous libre de diffuser tout ce que vous voulez ou à votre niveau vous faites une sorte de sélection ou d'autocensure ?

Nous faisons une sorte de sélection

33-Trouvez-vous que la croissance de la diffusion des séries de télé à scène homo échappe à la vigilance des autorités ou pensez-vous qu'ils soient au courant de cela ?

Oui, ça échappe à leur vigilance

34- Et s'il en a ainsi que pouvez-vous dire ? sur la vision réelle de l'état et la loi par rapport à l'homo pour ce pays ?

R.A.S

35- Croyez-vous que ce soit une obligation que le Cameroun adopte automatiquement la culture de l'homosexualité ?

Obligation ! jamais

36- Selon vous, trouvez-vous que voter la loi pour l'homo est une renonciation aux valeurs culturelles nationales voir valeurs culturelles africaine/ancestrale ?

Oui, les valeurs culturelles africaines interdisent et condamnent l'homosexualité.

37- Êtes-vous avec ou contre ceux qui ont des propos homophobes sur des réseaux sociaux ?

R.A.S

38- Est-ce une situation ambiguë selon vous d'être la cible de certains téléspectateurs à la suite de la diffusion de ces séries avec ces scènes "décriées" ?

Chez nous non, mais ailleurs sûrement oui.

39- Avez-vous l'impression ou le sentiment que l'interdiction ou la pénalisation soit soutenue par une majorité des Camerounais/ téléspectateurs ?

Oui, j'ai ce sentiment que la majorité des camerounais condamne l'homosexualité.

FIN DE L'ENTRETIEN.

Je vous remercie, Madame/Monsieur de m'avoir accordé cet échange.

Passez une très bonne journée/après-midi/soirée et aurevoir.

Grille d'entretien. (Carole YEMELONG/Canal2)
Présentation de l'entretien

**Guide d'entretien sur le mémoire de fin de Master à l'Ecole de
Communication de l'Université Catholique de Louvain intitulé :**

**« Homosexualité et séries télévisées entre interdiction et diffusion : étude de
cas du paradoxe des chaînes de télévision au Cameroun ».**

Présenté par : Michel NJANKOU,

Sous l'encadrement du Professeur : **Sarah Sépulchre.**

1- Pouvez-vous brièvement vous présenter ?

Carole YEMELONG, Journaliste, depuis 15 ans

2- Depuis quand occupez-vous le poste de responsable/chef/directeur des programmes de votre chaîne ?

Depuis Janvier 2017

3- En quoi consistent vos fonctions de responsable/chef/directeur des programmes ?

- **Achat des contenus**
- **Choix des contenus et des heures de diffusion**
- **Gendarme de l'antenne (surveillance et calibrage des genres)**

4- Votre service est-il autonome ou dépend-il d'une autre hiérarchie ?

Il dépend de la Direction Générale

Parlons à présent des séries télévisées ? quelles sont les types de séries que vous diffusez (locales/étrangères) ?

Locale (06) par an

Etrangère (au moins 01) par an

5- Plus précisément quels genres : romantique, policière, dramatique...

-Romantique

-Dramatique

6- Visionnez-vous une série avant sa diffusion sur vos antennes ?

Oui .

- 7- Est-ce qu'il vous arrive de censurer certaines scènes à votre niveau ou une scène toute entière en supposant que vous visionnez d'abord les épisodes des séries?

Oui

- 8- L'article 347 bis du Code pénal du Cameroun « l'homosexualité y est proscrite, connaissez-vous cette loi ?

Oui

- 16-On retrouve des homosexuels dans certaines séries et films diffusés localement, qu'en pensez-vous ?

Si leur homosexualité est supposée donc sans des mises en scène qui les montre, on peut tolérer, nous supprimons toutes les séries où c'est évoqué, au risque de parfois laisser planer le doute sur certains personnages.

- 17-Sur les réseaux sociaux, certains intervenants réagissent souvent violemment après la diffusion de certaines scènes de sexe entre homosexuels. Quelle est votre réaction à ce sujet ?

C'est de leur droit de s'en offusquer, cela a sûrement échappé au comité de censure. L'erreur est humaine.

- 9- Avez-vous souvent eu en interne les remarques à ce sujet ?

Oui

- 10- Et en externe, avez-vous eu des pressions ou remarque du public (téléspectateurs, ou citoyen lambda)

Remarque oui

Pression, oui : Sismondi Bidjoka nous a fait un courrier auquel notre DG a répondu, sur les réseaux sociaux.

- 11- Qu'en est-il du conseil national de la communication ?

Il ne nous a jamais interpellé.

- 12- Et celle des autorités publiques (à travers les responsables du ministère de tutelle à savoir de la communication ?

Elles ne nous ont jamais interpellés !

- 13-En tant que responsable des programmes d'un côté et de l'autre côté la loi interdisant l'homosexualité, n'êtes-vous pas pris entre deux feux à savoir diffuser les séries peu importe les scènes de sexe entre homosexuelles et cette loi ?

Non, nous coupons les séries de sexes entre homosexuels, parce que nous respectons la loi.

- 14- Vivez-vous une sorte de tensions entre diffuser une série ou ne pas diffuser dans le contexte local ?

Non. Nous coupons, parce que c'est la loi...

- 15- Est-ce que la diffusion des séries fait débat au sein de votre chaîne parmi les employés ?

Oui, souvent

- 16- On retrouve des personnes homosexuelles dans les séries comme *Dynastie* et *Grey's Anatomy* qui ont été diffusées sur la chaîne de télévision nationale ou bien sur des chaînes de télévision étrangère telle que TF1 et qui sont reçues dans plein de foyers camerounais, n'y a-t-il pas là un paradoxe ?

Pas du tout. Tant que l'homosexualité est supposée, devinée, susurrée, sans séries et ébats vécus par des acteurs ça passe.

- 17- La présence des personnes homosexuelles dans les séries qui sont diffusées sur l'espace camerounais est-elle une difficulté ou l'une des difficultés de votre travail ?

Non, pas vraiment.

- 18- Les producteurs locaux, s'ils avaient des personnes homosexuelles avec de scènes qui vont avec, les diffuseriez-vous ?

Non, on coupera tout le monde. Nous avons eu à diffuser une série Nigériane doublée en français par une camerounaise « les dames de Lekki » nous avons sucré plein de séries

- 19- À titre personnel, êtes-vous pour la dépénalisation de l'homosexualité ou pour le maintien de la loi actuelle ?

Il faut qu'on dépénalise, ce sont des humains et libres de leur orientation sexuelle, surtout si elle leur est imposé par la nature.

- 20- Pensez-vous qu'on pourra arriver à une dépénalisation de d'ici peu vu que certaines séries étrangères de nos jours ou films ont de plus en plus de personnes homos ?

Non, le combat est encore long. Il y a beaucoup de résistance.

- 21- À votre avis, ces séries ont-elles un impact sur votre perception ou acceptation de l'homosexualité ?

Non

22- Pensez-vous que les mentalités ont évolué vu qu'un grand nombre de citoyens ont accès à la télévision ou à internet ?

Non

23- Avez-vous souvent enregistré des réactions des téléspectateurs sur votre page facebook, (en fait si vous en avez une) ou site Web ; Quelles sont-elles ?

Oui. Beaucoup de violences et d'intolérance vis-à-vis des homosexuels, pourtant le cinéma même africain ne peut pas faire comme si cette pratique n'existait pas.

24- Comment réagissez-vous à ces réactions du public ?

J'explique, mais souvent c'est peine perdu.

25- Tenez-vous compte de ces réactions ou elles sont sans réel incidence ?

Oui, parce que le ressenti peut amener à boycotter nos programmes d'où plus de vigilance dans la censure

26- Pensez-vous que les médias locaux puissent jouer un rôle dans l'évolution des mentalités sur la question d'homosexualité ?

Non.

27- Pensez-vous que les médias soient libres, sans aucune crainte ni pression pour diffuser tant de contenus y compris les séries avec les personnages homosexuels ?

Crainte du public

28- Est-ce une forme de résistance face à celle-là en diffusion du contenu homosexuel ?

Non, pas d'idéologie derrière le but premier dans le choix de la série n'étant pas le caractère homosexuel des acteurs.

29- Quelle est la stratégie de programmation en matière de série TV ?

Priorité aux locaux, 3 séries locales pour une série étrangère. En fait, de plus en plus de producteurs locaux font de bons films. Et puis choix personnel, il faut faire la promotion de la série locale.

30- Avez-vous peur d'une contrainte ou d'une censure administrative concernant la diffusion de séries, objet de cette étude ?

Censure administrative parce qu'on peut nous poursuivre pour apologie ou promotion de l'homosexualité.

31- Êtes-vous libre de diffuser tout ce que vous voulez ou à votre niveau vous faites une sorte de sélection ou d'autocensure ?

Je suis libre de diffuser, mais je fais de la censure sur toutes les scènes qui sont très osées, même les scènes entre hétérosexuels.

32-Trouvez-vous que la croissance de la diffusion des séries de télé à scène homo échappe à la vigilance des autorités ou pensez-vous qu'ils soient au courant de cela ?

Cela leur échappe, parce que la surveillance n'est pas organisée.

33- Et s'il en a ainsi que pouvez-vous dire ? sur la vision réelle de l'état et la loi par rapport à l'homo pour ce pays ?

L'Etat condamne et n'est pas prêt à évoluer sur cette question. L'Etat est très conservateur.

34- Croyez-vous que ce soit une obligation que le Cameroun adopte automatiquement la culture de l'homosexualité ?

Non

35- Selon vous, trouvez-vous que voter la loi pour l'homo est une renonciation aux valeurs culturelles nationales voir valeurs culturelles africaine/ancestrale ?

Non

36- Êtes-vous avec ou contre ceux qui ont des propos homophobes sur des réseaux sociaux ?

Contre

37- Est-ce une situation ambiguë selon vous d'être la cible de certains téléspectateurs à la suite de la diffusion de ces séries avec ces scènes "décriées" ?

C'est vraiment ambiguë

38-Avez-vous l'impression ou le sentiment que l'interdiction ou la pénalisation soit soutenue par une majorité des Camerounais/ téléspectateurs ?

Oui

FIN DE L'ENTRETIEN.

Je vous remercie, Madame/Monsieur de m'avoir accordé cet échange.

Passez une très bonne journée/après-midi/soirée et aurevoir.

Grille d'entretien. (Philip SOTEH/DBS)
Présentation de l'entretien

**Guide d'entretien sur le mémoire de fin de Master à l'Ecole de
Communication de l'Université Catholique de Louvain intitulé :**

**« *Homosexualité et séries télévisées entre interdiction et diffusion : étude de
cas du paradoxe des chaînes de télévision au Cameroun* ».**

Présenté par : Michel NJANKOU,

Sous l'encadrement du Professeur : Sarah Sépulchre.

1- Pouvez-vous brièvement vous présenter ?

Philip SOTEH, Programmes Manager DBS, Douala

2- Depuis quand occupez-vous le poste de responsable/chef/directeur des programmes de votre chaîne ?

Janvier 2011

3- En quoi consistent vos fonctions de responsable/chef/directeur des programmes ?

- **Check completed programme looking for accuracy and conformity with rules and regulations.**
- **Confer with staff to discuss issues like production and casting problems, bulge**
- **Coordinator activities between programmes and production services**
- **Monitor and review programming in order to ensure that daily programme schedule, programme content are of adequate quality**
- **Monitor other channels for advisories concernind daily programmes.**

4- Votre service est-il autonome ou dépend-il d'une autre hiérarchie ?

My department is answerable to the general Manager

5- Parlons à présent des séries télévisées ? quelles sont les types de séries que vous diffusez (locales/étrangères) ?

We used to broadcast African and Latin American series, but we stopped because of financial constraints.

6- Plus précisément quels genres : romantique, policière, dramatique...

We used to broadcast romantic and dramatic series

7- Visionnez-vous une série avant sa diffusion sur vos antennes ?

Yes.

8- Est-ce qu'il vous arrive de censurer certaines scènes à votre niveau ou une scène toute entière en supposant que vous visionnez d'abord les épisodes des séries?

Yes

9- L'article 347 bis du Code pénal du Cameroun « l'homosexualité y est proscrite, connaissez-vous cette loi ?

Yes

18-On retrouve des homosexuels dans certaines séries et films diffusés localement, qu'en pensez-vous ?

It is legally wrong and culturally unacceptable .

19-Sur les réseaux sociaux, certains intervenants réagissent souvent violemment après la diffusion de certaines scènes de sexe entre homosexuels. Quelle est votre réaction à ce sujet ?

It is not in our culture to promote homosexuality so those who react negatively have a valid reason

20- Avez-vous souvent eu en interne les remarques à ce sujet ?

Yes, from what is on other channels. But DBS has never broadcast such series.

21- Et en externe, avez-vous eu des pressions ou remarque du public (téléspectateurs, ou citoyen lambda)

Not as far as DBS is concern

22- Qu'en est-il du conseil national de la communication ?

No.

23- Et celle des autorités publiques (à travers les responsables du ministère de tutelle à savoir de la communication ?

No

24-En tant que responsable des programmes d'un côté et de l'autre côté la loi interdisant l'homosexualité, n'êtes-vous pas pris entre deux feux à savoir diffuser les séries peu importe les scènes de sexe entre homosexuelles et cette loi ?

- **At a personal level I will not advise my hierarchy to order such series.**

- **Secondly my proprietor is a Muslim and does not condone with such story lines**

25- Vivez-vous une sorte de tensions entre diffuser une série ou ne pas diffuser dans le contexte local ?

To say tense moments I will say no, but there is a scanty portion of viewers who enjoy such series and will like to see them aired

26- Est-ce que la diffusion des séries fait débat au sein de votre chaîne parmi les employés ?

For that moment we do not broadcast series, but when used to broadcast them, there used to be such debates.

27- On retrouve des personnes homosexuelles dans les séries comme *Dynastie* et *Grey's Anatomy* qui ont été diffusées sur la chaîne de télévision nationale ou bien sur des chaînes de télévision étrangère telle que TF1 et qui sont reçues dans plein de foyers camerounais, n'y a-t-il pas là un paradoxe ?

It is really paradoxal.

28- La présence des personnes homosexuelles dans les séries qui sont diffusées sur l'espace camerounais est-elle une difficulté ou l'une des difficultés de votre travail ?

As a journalist, Yes, but as far as DBS is concerned, no.

29- Les producteurs locaux, s'ils avaient des personnes homosexuelles avec de scènes qui vont avec, les diffuseriez-vous ?

No.

30- À titre personnel, êtes-vous pour la dépénalisation de l'homosexualité ou pour le maintien de la loi actuelle ?

Homosexuality in my opinion is not a practise to be encouraged because even the Bible does not encourage it. By extension God does, not encourage it. I think people should be sensitized not to practice it. I think also that the law should be maintained.

31- Pensez-vous qu'on pourra arriver à une dépénalisation de d'ici peu vu que certaines séries étrangères de nos jours ou films ont de plus en plus de personnes homos ?

I hope not. I think rather that such films should be censored from our screens.

32- À votre avis, ces séries ont-elles un impact sur votre perception ou acceptation de l'homosexualité ?

In my opinion it is religiously unacceptable and I am not in favour of anyone accepting it

33- Pensez-vous que les mentalités ont évolué vu qu'un grand nombre de citoyens ont accès à la télévision ou à internet ?

The media has been playing a major role in enabling more and more people accept the practice and the phenomenon is growing especially among the youth.

34- Avez-vous souvent enregistré des réactions des téléspectateurs sur votre page facebook, (en fait si vous en avez une) ou site Web ; Quelles sont-elles ?

No.

35- Comment réagissez-vous à ces réactions du public ?

No reactions.

36- Tenez-vous compte de ces réactions ou elles sont sans réel incidence ?

No reactions.

37- Pensez-vous que les médias locaux puissent jouer un rôle dans l'évolution des mentalités sur la question d'homosexualité ?

Granted that our local media already broadcast series with such scenes, it certainly influenced some people to accept homosexuality.

38- Pensez-vous que les médias soient libres, sans aucune crainte ni pression pour diffuser tant de contenus y compris les séries avec les personnages homosexuels ?

As long as our culture and our laws does not accept homosexuality it think we should respect the culture and the law

39- Est-ce une forme de résistance face à celle-là en diffusion du contenu homosexuel ?

Resistance has been weak granted that authorities do give it a blind eye.

40- Quelle est la stratégie de programmation en matière de série TV ?

The strategy in my opinion seen to encourage homosexuality because they are mostly programmed during prime time and no one complains.

41- Avez-vous peur d'une contrainte ou d'une censure administrative concernant la diffusion de séries, objet de cette étude ?

Fear in the sense that it should be taken off from prime time, that will be a welcome initiative.

42- Êtes-vous libre de diffuser tout ce que vous voulez ou à votre niveau vous faites une sorte de sélection ou d'autocensure ?

I am not free to broadcast what I like and also I do auto censor of the content I broadcast.

43- Trouvez-vous que la croissance de la diffusion des séries de télé à scène homo échappe à la vigilance des autorités ou pensez-vous qu'ils soient au courant de cela ?

They are aware of it and I think some of them even enjoy it. If they say they are not aware them they are pretending.

44- Et s'il en a ainsi que pouvez-vous dire ? sur la vision réelle de l'état et la loi par rapport à l'homo pour ce pays ?

The law should simply be respected and homosexuality will disappear from our mildset for good.

45- Croyez-vous que ce soit une obligation que le Cameroun adopte automatiquement la culture de l'homosexualité ?

That religiously is an abomination and a cultural suicide.

46- Selon vous, trouvez-vous que voter la loi pour l'homo est une renonciation aux valeurs culturelles nationales voir valeurs culturelles africaine/ancestrale ?

Sure. It should not even be thought of.

47- Êtes-vous avec ou contre ceux qui ont des propos homophobes sur des réseaux sociaux ?

It is gaining ground on social media but that is cultural brain wash.

48- Est-ce une situation ambiguë selon vous d'être la cible de certains téléspectateurs à la suite de la diffusion de ces séries avec ces scènes "décriées" ?

Sure

49- Avez-vous l'impression ou le sentiment que l'interdiction ou la pénalisation soit soutenue par une majorité des Camerounais/ téléspectateurs ?

I am very convinced that a large proportion of Cameroonians will go against homosexuality, today but if the media campaign continue more and more people will drop on the way.

FIN DE L'ENTRETIEN.

Je vous remercie, Madame/Monsieur de m'avoir accordé cet échange.

Passez une très bonne journée/après-midi/soirée et aurevoir.

Grille d'entretien (Emmanuel MBEDE /Directeur de l'Antenne CRTV).

Présentation de l'entretien

Guide d'entretien sur le mémoire de fin de Master à l'Ecole de Communication de l'Université Catholique de Louvain intitulé :

« *Homosexualité et séries télévisées entre interdiction et diffusion : étude de cas du paradoxe des chaînes de télévision au Cameroun* ».

Présenté par : Michel NJANKOU,

Sous l'encadrement du Professeur : Sarah Sépulchre.

1- Pouvez-vous brièvement vous présenter ?

Emmanuel MBEDE

Chargé de cours à l'Université de Yaoundé II-Soa

Enseignant Chercheur

Spécialiste de la télévision

Directeur de l'Antenne CRTV

2- Depuis quand occupez-vous le poste de responsable/chef/directeur des programmes de votre chaîne ?

Août 2016

3- En quoi consistent vos fonctions de responsable/chef/directeur des programmes ?

- **Gestion de la programmation des Antennes CRTV**
- **Production du programme de flux**
- **Acquisition du programme pour la chaîne CRTV**
- **Gestion des archives télévisuelles**

4- Votre service est-il autonome ou dépend-il d'une autre hiérarchie ?

Rattaché à la Direction Centrale TV

- 5- Parlons à présent des séries télévisées ? quelles sont les types de séries que vous diffusez (locales/étrangères) ?

Les deux

- 6- Plus précisément quels genres : romantique, policière, dramatique...

Romantique ; dramatique

- 7- Visionnez-vous une série avant sa diffusion sur vos antennes ?

Oui

- 8- Est-ce qu'il vous arrive de censurer certaines scènes à votre niveau ou une scène toute entière en supposant que vous visionnez d'abord les épisodes des séries?

Non

- 9- L'article 347 bis du Code pénal du Cameroun « l'homosexualité y est proscrite, connaissez-vous cette loi ?

Oui

- 10-On retrouve des homosexuels dans certaines séries et films diffusés localement, qu'en pensez-vous ?

Pas sur les séries diffusées sur la CRTV

- 11-Sur les réseaux sociaux, certains intervenants réagissent souvent violemment après la diffusion de certaines scènes de sexe entre homosexuels. Quelle est votre réaction à ce sujet ?

Réaction naturelle d'appréciation

- 12-Avez-vous souvent eu en interne les remarques à ce sujet ?

Non. Cf réponse à la question 10

- 13-Et en externe, avez-vous eu des pressions ou remarque du public (téléspectateurs, ou citoyen lambda)

Non. Cf. réponse question 10

- 14- Qu'en est-il du conseil national de la communication ?

RAS

- 15- Et celle des autorités publiques (à travers les responsables du ministère de tutelle à savoir de la communication ?

RAS

- 16-En tant que responsable des programmes d'un côté et de l'autre côté la loi interdisant l'homosexualité, n'êtes-vous pas pris entre deux feux à savoir

diffuser les séries peu importe les scènes de sexe entre homosexuelles et cette loi ?

Problème : réglé pour les options éditoriales de la CRTV depuis Août 2016

- 17- Vivez-vous une sorte de tensions entre diffuser une série ou ne pas diffuser dans le contexte local ?

La sélection des films et séries permet de régler cette question en amont

- 18- Est-ce que la diffusion des séries fait débat au sein de votre chaîne parmi les employés ?

Pas vraiment

- 19- On retrouve des personnes homosexuelles dans les séries comme *Dynastie* et *Grey's Anatomy* qui ont été diffusées sur la chaîne de télévision nationale ou bien sur des chaînes de télévision étrangère telle que TF1 et qui sont reçues dans plein de foyers camerounais, n'y a-t-il pas là un paradoxe ?

Le choix éditorial de la CRTV depuis Juillet 2016 fait reposer la programmation sur le principe de l'authenticité. Il s'agit de proposer des programmes camerounais et africain en priorité aux publics en fonction des valeurs et attentes majoritaires de ces publics.

- 20- La présence des personnes homosexuelles dans les séries qui sont diffusées sur l'espace camerounais est-elle une difficulté ou l'une des difficultés de votre travail ?

Non

- 21- Les producteurs locaux, s'ils avaient des personnes homosexuelles avec des scènes qui vont avec, les diffuseriez-vous ?

Non

- 22- À titre personnel, êtes-vous pour la dépénalisation de l'homosexualité ou pour le maintien de la loi actuelle ?

Sans avis

- 23- Pensez-vous qu'on pourra arriver à une dépénalisation de d'ici peu vu que certaines séries étrangères de nos jours ou films ont de plus en plus de personnes homos ?

Sans avis

- 24- À votre avis, ces séries ont-elles un impact sur votre perception ou acceptation de l'homosexualité ?

Non

25-Pensez-vous que les mentalités ont évolué vu qu'un grand nombre de citoyens ont accès à la télévision ou à internet ?

Pas d'instrument dévaluation

26-Avez-vous souvent enregistré des réactions des téléspectateurs sur votre page facebook, (en fait si vous en avez une) ou site Web ; Quelles sont-elles ?

Non

27-Comment réagissez-vous à ces réactions du public ?

Voir question 26

28-Tenez-vous compte de ces réactions ou elles sont sans réel incidence ?

Idem

29-Pensez-vous que les médias locaux puissent jouer un rôle dans l'évolution des mentalités sur la question d'homosexualité ?

Oui

30-Pensez-vous que les médias soient libres, sans aucune crainte ni pression pour diffuser tant de contenus y compris les séries avec les personnages homosexuels ?

A ma connaissance Oui

31-Est-ce une forme de résistance face à celle-là en diffusion du contenu homosexuel ?

Je ne sais pas

32-Quelle est la stratégie de programmation en matière de série TV ?

Prioriser les fictions locales, africaines et de l'univers culturel africain

33-Avez-vous peur d'une contrainte ou d'une censure administrative concernant la diffusion de séries, objet de cette étude ?

Non

34-Êtes-vous libre de diffuser tout ce que vous voulez ou à votre niveau vous faites une sorte de sélection ou d'autocensure ?

La sélection des programmes à diffuser sur la CRTV prend en compte :

- **La vision managériale**
- **Les attentes du public majoritaire**
- **Les exigences du service public**

35-Trouvez-vous que la croissance de la diffusion des séries de télé à scène homo échappe à la vigilance des autorités ou pensez-vous qu'ils soient au courant de cela ?

Je ne sais pas

36- Et s'il en a ainsi que pouvez-vous dire ? sur la vision réelle de l'état et la loi par rapport à l'homo pour ce pays ?

NSPP

37-Croyez-vous que ce soit une obligation que le Cameroun adopte automatiquement la culture de l'homosexualité ?

Il n'y a pas d'obligation en la matière

38- Selon vous, trouvez-vous que voter la loi pour l'homo est une renonciation aux valeurs culturelles nationales voire valeurs culturelles africaines/ancestrales ?

Sans avis

39-Êtes-vous avec ou contre ceux qui ont des propos homophobes sur des réseaux sociaux ?

Sans avis

40-Est-ce une situation ambiguë selon vous d'être la cible de certains téléspectateurs à la suite de la diffusion de ces séries avec ces scènes "décriées" ?

Je ne sais pas

41-Avez-vous l'impression ou le sentiment que l'interdiction ou la pénalisation soit soutenue par une majorité des Camerounais/ téléspectateurs ?

Je ne sais pas

FIN DE L'ENTRETIEN.

Je vous remercie, Madame/Monsieur de m'avoir accordé cet échange.

Passez une très bonne journée/après-midi/soirée et aurevoir.

Grille d'entretien (Louise MBOULE EPOKE /Directrice des programmes de Vision 4 TV).

Présentation de l'entretien

Guide d'entretien sur le mémoire de fin de Master à l'Ecole de Communication de l'Université Catholique de Louvain intitulé :

« *Homosexualité et séries télévisées entre interdiction et diffusion : étude de cas du paradoxe des chaînes de télévision au Cameroun* ».

Présenté par : Michel NJANKOU,

Sous l'encadrement du Professeur : Sarah Sépulchre.

1- Pouvez-vous brièvement vous présenter ?

Louise MBOULE EPOKE

Editeur/Journaliste

Directrice des programmes de Vision 4 TV

2- Depuis quand occupez-vous le poste de responsable/chef/directeur des programmes de votre chaîne ?

Août 2012

3- En quoi consistent vos fonctions de responsable/chef/directeur des programmes ?

- **Choix des programmes à diffuser**
- **Appréciation des contenus-signature des conducteurs d'émission**
- **Etablissement des différents conducteurs de régie**
- **Suivi des contenus diffusés**
- **Négociation avec les producteurs des contenus à acquérir**
- **Proposition des programmes à mettre sur la grille**
- **Veillez sur le respect des synopsis des programmes diffusés- autorisation de diffusion des programmes**

4- Votre service est-il autonome ou dépend-il d'une autre hiérarchie ?

Dépend de la Direction Générale par ailleurs transversal avec la direction commerciale et marketing.

- 5- Parlons à présent des séries télévisées ? quelles sont les types de séries que vous diffusez (locales/étrangères) ?

Généralement nous privilégions les séries locales. Mais à long termes ns envisageons acquérir des séries étrangères

- 6- Plus précisément quels genres : romantique, policière, dramatique...

Fiction, locales

- 7- Visionnez-vous une série avant sa diffusion sur vos antennes ?

Bien sûr la diffusion dépend strictement de ce visionnage

- 8- Est-ce qu'il vous arrive de censurer certaines scènes à votre niveau ou une scène toute entière en supposant que vous visionnez d'abord les épisodes des séries?

Effectivement il nous arrive de censurer certaines scènes au regard de l'éthique et de la déontologie.

- 9- L'article 347 bis du Code pénal du Cameroun « l'homosexualité y est proscrite, connaissez-vous cette loi ?

Effectivement, de plus notre chaîne appartient au groupe l'Anecdote qui a fortement dénoncé l'homosexualité et Vision4TV ne saurait se mettre en marge de cette option

- 10-On retrouve des homosexuels dans certaines séries et films diffusés localement, qu'en pensez-vous ?

C'est subtile de faire passer cette pratique au Cameroun. Nous veillons à ce que cela ne passe pas par notre chaîne

- 11-Sur les réseaux sociaux, certains intervenants réagissent souvent violemment après la diffusion de certaines scènes de sexe entre homosexuels. Quelle est votre réaction à ce sujet ?

Nous ne les condamnons pas car l'homosexualité est inacceptable chez nous. Maintenant on ne va pas s'en prendre aux gens, la loi camerounaise est là pour réprimer afin que cette « chose là » n'arrive pas dans notre pays/

- 12-Avez-vous souvent eu en interne les remarques à ce sujet ?

Régulièrement, tout le personnel est fortement contre l'homosexualité. Il n'y a pas de débat à ce sujet. Ça ne se négocie pas

- 13-Et en externe, avez-vous eu des pressions ou remarque du public (téléspectateurs, ou citoyen lambda)

Il arrive que dans la plupart des cas le public nous soutienne. Bien sûr une infime partie peut prôner la tolérance, arguant que c'est une question de choix personnel.

14- Qu'en est-il du conseil national de la communication ?

Le conseil national de la communication ne saurait aller contre la loi camerounaise qui interdit l'homosexualité, bien que le Cameroun soit un pays de droit

15- Et celle des autorités publiques (à travers les responsables du ministère de tutelle à savoir de la communication ?

Idem pour le Ministère de la Communication qui est notre tutelle. Et rappelez-vous impulse la politique du Chef de l'Etat qui a d'ailleurs appelé l'homosexualité « cette chose » ça veut tout dire

16- En tant que responsable des programmes d'un côté et de l'autre côté la loi interdisant l'homosexualité, n'êtes-vous pas pris entre deux feux à savoir diffuser les séries peu importe les scènes de sexe entre homosexuelles et cette loi ?

Pas du tout, le sexe dans les séries ne veut pas dire forcément l'homosexualisé. Le sexe peut se pratiquer dans le cadre normal

17- Vivez-vous une sorte de tensions entre diffuser une série ou ne pas diffuser dans le contexte local ?

Il n'y a pas de tension possible, si la scène est très osée et contre nature ça va de soit que nous ne la diffuserons pas

18- Est-ce que la diffusion des séries fait débat au sein de votre chaîne parmi les employés ?

Généralement le débat qui peut avoir cours est plus porté sur autre chose et non sur l'aspect dérivé sexuelle

19- On retrouve des personnes homosexuelles dans les séries comme Dynastie et Grey's Anatomy qui ont été diffusées sur la chaîne de télévision nationale ou bien sur des chaînes de télévision étrangère telle que TF1 et qui sont reçues dans plein de foyers camerounais, n'y a-t-il pas là un paradoxe ?

A l'époque de Dynastie par exemple, plusieurs foyers n'avaient pas de télé au Cameroun et cette pratique n'avait pas encore pris l'ampleur qu'elle connaît aujourd'hui. Les gens regardaient ça de façon évasive. Maintenant que l'on sait que certains lobbies veulent faire adopter l'homosexualité au Cameroun, on s'en préserve

20- La présence des personnes homosexuelles dans les séries qui sont diffusées sur l'espace camerounais est-elle une difficulté ou l'une des difficultés de votre travail ?

Certainement, au regard du fait que l'idée générale de la série soit intéressante et pourrait nous permettre de vendre

- 21-Les producteurs locaux, s'ils avaient des personnes homosexuelles avec de scènes qui vont avec, les diffuseriez-vous ?

Non, non et non

- 22-À titre personnel, êtes-vous pour la dépénalisation de l'homosexualité ou pour le maintien de la loi actuelle ?

Maintien de la loi actuelle. Personnellement c'est une pratique contre nature

- 23-Pensez-vous qu'on pourra arriver à une dépénalisation de d'ici peu vu que certaines séries étrangères de nos jours ou films ont de plus en plus de personnes homos ?

Je ne saurais me prononcer de façon formelle. Mais honnêtement, ce ne sont pas des séries télévisées qui peuvent influencer les décideurs. Je pense plutôt que ça pourrait être autre chose, peut-être des pressions d'autres natures.

- 24- À votre avis, ces séries ont-elles un impact sur votre perception ou acceptation de l'homosexualité ?

Elles ne changent rien à ma conception de cette pratique.

- 25-Pensez-vous que les mentalités ont évolué vu qu'un grand nombre de citoyens ont accès à la télévision ou à internet ?

Non, le Camerounais reste fortement encre dans sa tradition qui ne tolère pas cela.

- 26-Avez-vous souvent enregistré des réactions des téléspectateurs sur votre page facebook, (en fait si vous en avez une) ou site Web ; Quelles sont-elles ?

Non

- 27-Comment réagissez-vous à ces réactions du public ?

RAS

- 28-Tenez-vous compte de ces réactions ou elles sont sans réel incidence ?

RAS

- 29-Pensez-vous que les médias locaux puissent jouer un rôle dans l'évolution des mentalités sur la question d'homosexualité ?

Non les médias locaux ont une conception camerounaise de l'homosexualité. Cette pratique ne peut pas prospérer

30-Pensez-vous que les médias soient libres, sans aucune crainte ni pression pour diffuser tant de contenus y compris les séries avec les personnages homosexuels ?

Nous sommes libres, tout dépend de notre ligne éditoriale qui ne transige pas face à cette pratique

31-Est-ce une forme de résistance face à celle-là en diffusion du contenu homosexuel ?

Oui

32-Quelle est la stratégie de programmation en matière de série TV ?

Notre stratégie de programmation dépend de notre ligne éditoriale, de la loi en vigueur et du respect que nous avons pour nos téléspectateurs et annonceurs

33-Avez-vous peur d'une contrainte ou d'une censure administrative concernant la diffusion de séries, objet de cette étude ?

Etant une télévision citoyenne nous respectons les lois de la République. Nous ne fonctionnons donc pas en terme de peur

34-Êtes-vous libre de diffuser tout ce que vous voulez ou à votre niveau vous faites une sorte de sélection ou d'autocensure ?

Non nous faisons une forme d'autocensure

35-Trouvez-vous que la croissance de la diffusion des séries de télé à scène homo échappe à la vigilance des autorités ou pensez-vous qu'ils soient au courant de cela ?

Les autorités sont au courant de toutes les diffusions faites sur le territoire, car il existe une cellule veille un ministère de la communication

36- Et s'il en a ainsi que pouvez-vous dire ? sur la vision réelle de l'état et la loi par rapport à l'homo pour ce pays ?

L'Etat est fortement contre cette pratique mais elle ne persécute pas les auteurs et utilise la pédagogie pour que cela ne passe pas

37-Croyez-vous que ce soit une obligation que le Cameroun adopte automatiquement la culture de l'homosexualité ?

Non, non et non

38- Selon vous, trouvez-vous que voter la loi pour l'homo est une renonciation aux valeurs culturelles nationales voire valeurs culturelles africaines/ancestrales ?

Oui bien sûre, l'adoption de la loi sur l'homosexualité serait indubitablement une renonciation à nos valeurs culturelles

39-Êtes-vous avec ou contre ceux qui ont des propos homophobes sur des réseaux sociaux ?

Pas forcément, il y a d'autres moyens plus efficace de combattre e phénomène

40-Est-ce une situation ambiguë selon vous d'être la cible de certains téléspectateurs à la suite de la diffusion de ces séries avec ces scènes "décriées" ?

Nous comprendrons leurs réactions si cela se produisait par inadvertance

41-Avez-vous l'impression ou le sentiment que l'interdiction ou la pénalisation soit soutenue par une majorité des Camerounais/ téléspectateurs ?

Oui la majorité des camerounais et téléspectateurs sont contre l'homosexualité. Il suffit de les lire ou de les écouter sur ce sujet.

FIN DE L'ENTRETIEN.

Je vous remercie, Madame/Monsieur de m'avoir accordé cet échange.

Passez une très bonne journée/après-midi/soirée et aurevoir.

